

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 31088, tél. adm. et publ. (039) 31087, CCP 25-513
Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—
3 mois Fr. 11.— 6 mois Fr. 22.— 1 an Fr. 44.— LE NUMERO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt
Rédacteurs Eugène Maléus (La Chaux-de-Fonds), Octave Heger (Lausanne) Louis Piquel (Genève)

Politique financière fédérale: L'opinion d'André Sandoz Création de recettes supplémentaires

La proposition de renvoi du projet du programme fiscal au Conseil fédéral comme la proposition de ne pas entrer en matière à son sujet, dont le Conseil national a été saisi, peuvent, à premier examen et s'agissant de l'adaptation du régime des finances fédérales à l'accroissement des besoins de la Confédération, nous surprendre et nous apparaître insolites.

En effet personne parmi les députés, après avoir étudié le budget de la Confédération pour 1967, après avoir lu et médité les messages du Conseil fédéral du 21 octobre 1966 le concernant et du 7 novembre 1966 sur le programme immédiat pour procurer des recettes supplémentaires, qui ne soit convaincu de la nécessité d'un remaniement du régime actuellement en vigueur en matière de ressources fiscales de la Confédération et qui ne juge raisonnable d'obtenir une mise en œuvre, à tout le moins partielle d'un nouveau régime, dans l'avenir le plus prochain possible.

De ce point de vue, je le concède volontiers, de telles propositions, surgissant après qu'une commission eut longuement étudié le projet, avaient l'apparence de n'être ni réalistes ni raisonnables. Mais qu'en est-il en réalité? Le petit enfant qui, devant un miroir tend les bras à cet autre lui-même placé en face de lui et qu'il est convaincu de pouvoir étreindre n'a-t-il pas pour lui l'apparence de la raison et sa déception n'en sera-t-elle pas aggravée lorsqu'il devra se persuader de son erreur? Or qui peut affirmer avec assurance que, en prenant pour base des discussions sur l'adaptation des finances fédérales, le programme immédiat proposé par le Conseil fédéral, la majorité du Conseil national n'a pas couru le risque d'une semblable déconvenue?

sions du message, calculées sur la période de trois ans et demi qui s'étend du 1^{er} juillet 1967 à fin 1970 que le Conseil fédéral attend de la mise en œuvre de ces propositions des ressources supplémentaires de 1376 millions de francs, dont il entend demander 978 millions aux impôts de consommation et 398 millions seulement aux impôts directs, soit plus de 71% aux premiers et moins de 29% aux seconds. Encore s'agit-il là de l'effort brut attendu du peuple suisse et non pas de la répartition entre les deux grandes catégories des ressources nouvelles de la Confédération. Sur les 398 millions de francs provenant de l'augmentation de l'impôt de défense nationale, 119 millions en effet représentent les parts cantonales, en sorte que la portion des nouvelles ressources de la Confédération provenant de l'effort des consommateurs s'élèverait de 71% à 78%; celle fournie par les contribuables à l'impôt direct tombant de 29% à 22%.

De telles perspectives, on doit en convenir n'ont rien d'agréable pour les très nombreux habitants de notre pays qui, tirant leurs moyens d'existence de modestes revenus, verront essentiellement l'adaptation du régime des finances fédérales sous la forme d'un nouvel enrichissement du coût de la vie, venant s'ajouter à tous ceux qu'ils ont déjà subis à toute sorte d'autres titres. Par ailleurs, et s'agissant de l'idée que nous nous faisons de la solidarité qui devrait unir dans l'effort commun tous les éléments du peuple suisse — cela nous paraît plus grave encore — le mode de répartition des charges nouvelles ne saurait être qualifié d'équitable et il est bien propre à décourager la bonne volonté de beaucoup de ceux qui seraient prêts à donner leur appui à une véritable solution de compromis.

temporaire, au-delà du 31 décembre 1966 du droit de timbre sur les coupes, c'est-à-dire d'un impôt sur les revenus de la fortune mobilière qui, même limité dans sa perception à une durée de trois ans aurait rapporté, à la charge de débiteurs — qui se seraient à peine aperçus de sa perception à la source — un montant de plus de 200 millions de francs. En dépit de toutes les explications apportées à grand renfort d'arguments juridiques pour tenter de justifier ce refus, nous sommes nombreux à nous demander encore quelle disposition de droit non écrit peut bien faire obstacle à ce qu'on en appelle d'un Parlement mal ou incomplètement informé à un Parlement mieux ou plus complètement informé pour obtenir de lui qu'il modifie une décision prise antérieurement, surtout lorsque, comme en le cas d'espèce, entre les deux décisions successives, est apparu un important déficit du compte financier.

Un de nos collègues, M. Clottu, a déposé le 8 décembre, soit deux jours après que le Conseil national eut rejeté la motion Eggenberger, une nouvelle proposition qui tendait à biffer l'article 8, alinéa 3, des dispositions transitoires de la Constitution tel qu'il est proposé par le Conseil fédéral. Et, pour que cela soit bien clair à chacun d'entre nous, une note explicative, figurant au pied de la proposition qui nous avait été distribuée, nous informait que celle-ci tendait au maintien de la réduction de 10% de l'impôt pour la défense nationale, selon l'arrêté du 27 septembre 1963.

Il y avait dans la proposition de M. Clottu, je m'empresse de le dire, quelque chose de fort sympathique: c'était la fidélité de son auteur aux principes libéraux dont il se réclame. Estimant — ce que pour notre part nous avons toujours combattu et continuerons à combattre — que l'impôt direct doit être réservé à l'Etat-canton et que la Confédération doit tirer ses ressources de la fiscalité indirecte, M. Clottu agissait conformément à la logique de son système. Il ne cherchait pas le compromis acceptable pour les autres. C'est là son droit le plus strict, mais je me demande pourquoi nous devrions agir, nous socialistes, en nous efforçant de replâtrer un ouvrage qui appelle de notre part autant de réserves et de critiques.

Telles sont, en résumé, les raisons pour lesquelles je suis d'avis que le Conseil national aurait dû renoncer à entrer en matière.

ANDRÉ SANDOZ,
conseiller national

Au bout de l'escalier...



Ils vont terminer l'escalier de l'année. Puissiez-vous avoir gravi les 365 marches de 1966 avec la même satisfaction que ces deux-là!

Genève: Le maire porte plainte

Le maire de Genève, M. F. Rochat, a déposé plainte pénale contre André Baudois, municipal socialiste. C'est l'incident provoqué lors de la dernière séance du Conseil municipal de la ville de Genève, au sujet de la résolution présentée par Jean Ziegler (soc.) sur l'incompatibilité des fonctions des conseillers administratifs, qu'a donné lieu à cette plainte: l'entrée en matière ayant été refusée par les bourgeois. A. Baudois intervint pour dénoncer « certaines activités privées qui se sont trop mêlées aux activités officielles », faisant allusion notamment « à la prolifération d'extincteurs dans les bâtiments officiels ». Il y eut de violentes réactions dans les rangs de la droite, et le maire déclara à Baudois qu'il aurait à prouver ses dires. D'où la plainte.

La Suisse et la Rhodésie: QUESTIONS

Deux parlementaires ont demandé au Conseil fédéral quelle politique le gouvernement entendait adopter à l'égard de la Rhodésie, après que le Conseil de sécurité de l'ONU a recommandé, dans une résolution, un embargo général sur les échanges avec ce pays: ce sont les conseillers nationaux P. Eisenring (ccs, ZH) et A. Muret (PdT, VD).

On se souvient que le 17 décembre 1965, à la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie, le Conseil fédéral a pris un certain nombre de mesures économiques contre ce pays, dont il n'a pas reconnu

l'indépendance. Dans sa dernière conférence de presse, M. F.-T. Wahlen, ancien conseiller fédéral, ancien chef du Département politique, déclara qu'avec effet au 23 décembre de l'an dernier, toutes les importations de Rhodésie avaient été soumises au régime de l'autorisation préalable. Simultanément, les avoirs rhodésiens en Suisse avaient été bloqués.

D'autre part, des rumeurs circulant à Salisbury indiquent que des intermédiaires suisses auraient réussi à écouler la moitié de la récolte 1966 de tabac rhodésien.

Cela s'est passé dans notre pays

LUGANO: Réception de M. Celio. — Après avoir été l'hôte des autorités de Bellinzzone, le nouveau conseiller fédéral, M. N. Celio, s'est rendu en autocar à Lugano où une nombreuse assistance l'attendait sur la place de l'Hôtel de Ville. Un cortège s'est alors formé, qui s'est rendu au Casino où un banquet a été organisé. Les représentants des autorités tessinoises, tant cantonales que communales, ont félicité leur compatriote. Le conseiller fédéral Schaffner, les présidents des deux Chambres, MM. Schaller et Rohner, et plusieurs parlementaires ont regagné Berne dans la soirée.

ZURICH: Déserteurs américains condamnés. — Le Tribunal de district de Zurich a condamné trois soldats de l'armée des Etats-Unis stationnés en Allemagne et qui ont déserté en 1966 à des peines de prison pour cambriolages par bandes, déprédations répétées et violation de domiciles. Deux d'entre eux ont été condamnés à un an de prison et le troisième à dix mois de la même peine et chacun à 100 fr. d'amende. Les inculpés, qui sont âgés de 23 à 24 ans, seront expulsés de Suisse pour cinq ans. Dès qu'ils auront purgé leur peine et qu'ils auront été extradés ils auront à répondre du délit de désertion devant un tribunal militaire américain.

BERNE: Protection du consommateur. — La Communauté de travail des salariés et des consommateurs a décidé de créer un secrétariat permanent. Elle a désigné comme secrétaire M. Alfred Neukomm, de Hallau (SH) qui entrera en fonction le 1^{er} mars prochain.

SCHWITZ: Internement pour un dangereux alcoolique. — La Cour criminelle a condamné un personnage âgé de 55 ans, à 15 mois d'emprisonnement pour lésions corporelles graves. Toutefois, le tribunal a décidé de

transformer l'emprisonnement en un internement administratif, le condamné étant un alcoolique notoire. En effet, au mois d'août de cette année, l'accusé avait, dans un accès de colère, blessé sa fille, âgée de 25 ans, à coups de couteau.

SOLEURE: Nouveau «landamman». — Le Conseil d'Etat soleurois a désigné son président (landamman) en la personne de M. W. Ritschard, chef du Département des finances et des forêts, M. F.-J. Jeger, chef du Département de justice et police, sera vice-président.

M. A. Wyser se chargera, dès le début de 1967, du Département de l'éducation et de la santé publique, succédant à M. U. Dietschi, démissionnaire.

SAINT-GALL: Vieillard mortellement blessé. — Mardi soir, un automobiliste roulait à une vitesse de 40 km/h. dans une rue de Saint-Gall. Au même instant un passant, qui traversait la chaussée sur un passage pour piétons, fut happé et projeté à terre par la voiture. Relevé grièvement blessé, il est décédé pendant son transfert à l'hôpital. Il s'agit de M. J. Schläpfer, 87 ans, de Saint-Gall.

VENNES: Fièvre aphteuse. — Un cas de fièvre aphteuse s'est déclaré à la ferme de M. Paul Rouge, à Vennes-sur-Lausanne. Septante porcs ont dû être abattus.

KREUZLINGEN: Tué par une voiture. — Mardi, à 7 h. 30, M. J. Herzog, 67 ans, ouvrier du bâtiment, poussait une charrette chargée de bois et de lattes devant lui en direction d'un chantier. Une automobile qui roulait dans la même direction ne vit qu'au dernier moment la charrette, qui n'était pas éclairée, et ne put l'éviter. M. Herzog fut renversé et si grièvement blessé qu'il est mort sur place. La victime habitait Ermatingen.

Un programme immédiat qui n'a rien d'équitable

Certes, nous le savons bien, un programme immédiat, ni par sa durée, ni par son ampleur ne constitue vraiment un nouveau régime fiscal, ni même une véritable adaptation du régime actuel à des besoins nouveaux. Il s'agit tout au plus de quelques aménagements. Mais la manière dont ceux-ci ont été conçus, la façon en particulier dont la charge nouvelle a été répartie entre ces deux grands groupes de ressources fiscales que représentent d'une part l'imposition de la consommation, au titre de l'impôt sur le chiffre d'affaires, d'autre part celle des revenus au titre de l'impôt dit de défense nationale doit retenir notre attention et il n'est pas téméraire de penser qu'elle « donne le ton » à la réforme définitive. Or il résulte des prévi-

Une majorité de droite compacte et docile

Mais il y a plus encore. D'autres mesures, proposées par le Conseil fédéral dans le cadre du budget pour 1967, mais vigoureusement combattues au Conseil national par des collègues préoccupés de la protection des consommateurs contre des hausses de prix trop massives pour être absorbées sans créer un déséquilibre dans les budgets familiaux, ont finalement été votées par une majorité compacte et docile. Et, pour que la démonstration soit plus éloquent encore de cette volonté de faire supporter à la consommation une part de plus en plus lourde d'un effort fiscal que l'équité commanderait de répartir autrement, on a vu au cours de la présente session, contre l'avis du gouvernement, une majorité de ce conseil refuser la reconduction

Fin de la session d'hiver des Chambres fédérales

La session d'hiver des Chambres fédérales a pris fin mercredi matin. A la dernière séance, la révision des taxes postales a été approuvée en vote final par 131 voix contre 4.

Le conseiller fédéral Gnaegi a, d'autre part, répondu à une interpellation de M. Stadlin (rad., ZG), qui insistait pour que la concession soit refusée aux téléphériques, dont la rentabilité n'est pas assurée. Il est très difficile,

dit le chef du Département des transports, de prévoir l'évolution d'une telle entreprise, mais il est vrai que les téléphériques sont trop nombreux, et une sélection plus sévère sera indispensable à l'avenir lors de nouvelles demandes de concession.

Le président Schaller, de Bâle, a pu alors renvoyer les députés dans leurs foyers en leur souhaitant un joyeux

Noël. La prochaine session débutera le 27 février.

Conseil des Etats

Au cours de la dernière séance du Conseil des Etats, les pères de la patrie ont, en vote final, approuvé la révision du statut du lait par 39 voix, sans opposition et la révision des taxes postales par 36 voix sans opposition.



toujours frais

Notre chef vous propose :



BÛCHES ET TOURTES DE NOËL

arômes: moka, chocolat, praliné et kirsch à Fr. 3.50 5.- 7.- 10.- 12.-



Une nouveauté:

STOLLEN DE NOËL

la pièce 2.-



POULETS DANOIS

le kilo 4.10

Encore meilleur marché grâce à la ristourne



toujours mieux



RÉSOLUTION

Réunis en assemblée ordinaire, le 23 novembre 1966 à Neuchâtel, les membres du Conseil coopératif de la Société coopérative de consommation de Neuchâtel et environs (SCCN) constatent avec infiniment de regret la politique actuelle du Conseil fédéral de vouloir reporter essentiellement sur les consommateurs de nouvelles charges. Celles-ci grèvent d'une manière exagérée et disproportionnée les revenus du produit du travail, pourtant fort amenuisés par l'augmentation constante et pernicieuse du coût de la vie. — La nouvelle manière d'imposer certains produits de première nécessité est une politique foncièrement antisociale et injuste. — Les membres du Conseil coopératif de la SCCN engagent ses autorités à tout entreprendre en vue d'une protection plus efficace du consommateur, face à cette nouvelle vague de renchérissement qui s'annonce lourde de conséquences économiques et sociales.

Société
des maîtres bouchers
LA CHAUX-DE-FONDS

Pour vos menus
de fin d'année:

**Beau choix
de porc fumé**

**Langues fraîches
salées et fumées**

REICHENBACH

TÉL. 2 36 21
LA CHAUX-DE-FONDS

Maître radio-technicien
Diplômé fédéral

Av. Léopold-Robert 70

vous offre le plus grand
choix en

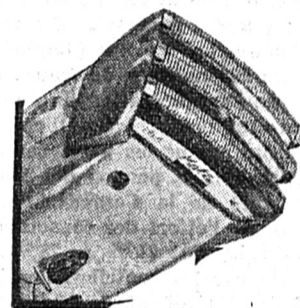
Rasoirs électriques

Kobler, Sunbeam, Braun, Philips,
35 modèles en stock
de Fr. 24.- à 180.-, etc.

Appareils électriques

Aspirateurs, ciréuses, machines
à laver, fœhns, coussins
chauffants, radiateurs, lampes
de quartz et divers

Venez essayer le fameux
rasoir BRAUN SIXTANT



MUNICIPALITÉ
DE DELÉMONT

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**Enlèvement des ordures
ménagères**

En raison des fêtes de fin d'année, l'enlèvement des ordures ménagères aura lieu dans toute la ville les **mardis 27 décembre 1966 et 3 janvier 1967**, en lieu et place des lundis 26 décembre 1966 et 2 janvier 1967. Les ménagères sont priées d'en prendre bonne note. Delémont, le 22 décembre 1966.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Faites lire notre journal!

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

21 décembre 1966

Naissances

Schaller Laurence, fille de Georges-André-Antoine, employé PTT, et d'Henriette-Rita née Gigon.
Houriet Brigitte, fille de Gérald-Arthur, employé PTT, et de Lina née Migotti.

Décès

Droz-dit-Bussel Jules-César, né le 12 juillet 1892, ouvrier sur ressorts, époux d'Hélène-Sophie née Piguet (Loche 10).
Romanens Emile-Joseph, né le 9 septembre 1889, sans profession (XXII-Cantons 40).
Stauffer Marcel-Jean, peintre, né le 1er décembre 1905, époux de Juliette-Hélène née Sunier (Crétiets 14).

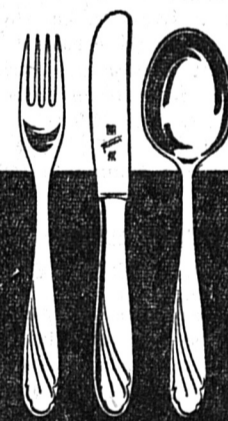
Coutellerie N. DEFAGO

Succ. de Kaelin

La Chaux-de-Fonds

Neuve 8

Tél. 2 21 74



toujours frais



ORANGES D'ÉGYPTE le kilo -.70 **ORANGES MORO le kilo 1.10**

LENTINI



MANDARINES espagnoles -.80 **ŒUFS frais importés 1.15**

LE KILO

LES 6 PIÈCES



Encore meilleur marché grâce à la ristourne



toujours mieux



Cauchemar

Les hasards de l'existence nous ont fait côtoyer pendant quelques mois M. J.-D. Croll, un gradué de l'Université de Neuchâtel, auteur d'une thèse de doctorat sur l'introduction d'industries nouvelles dans les Montagnes neuchâtelaises de 1930 à fin 1938. La lecture de son travail nous fit revivre un cauchemar. Est-il possible que la situation ait été si mauvaise ?

Conséquences de la crise : la population du canton de Neuchâtel, qui s'élevait en 1930 à 125 205 âmes, n'était plus que de 118 196 âmes en décembre 1938. Pendant la même période la ville de La Chaux-de-Fonds perd 3923 habitants à elle seule. Qui s'étonnerait de cette émigration en consultant le tableau rappelant le nombre des chômeurs dans le canton. Alors que l'on enregistrait 2319 chômeurs complets contrôlés et 4512 chômeurs partiels à fin décembre 1930, il y avait 5242 chômeurs complets et 6730 chômeurs partiels deux ans après. Le nombre des chômeurs complets s'accroît encore pendant trois ans au détriment de celui des chômeurs partiels. A fin décembre 1938 on compte encore 4511 chômeurs complets et 2325 chômeurs partiels.

Les dépenses des collectivités dues à la crise comprennent des subventions à l'assurance chômage, des allocations de crise, les frais des travaux de chômage, des contributions au développement professionnel des chômeurs et enfin les frais des camps de travail pour chômeurs. Ces dépenses chargent aussi bien la Confédération que le canton et les communes. En les additionnant on mesure la perte de valeur de l'argent et la croissance économique depuis 30 ans. Ce qui coûtait des milliers de francs à l'époque et causait de gros soucis de trésorerie aux « ministres des finances » des collectivités publiques paraît bon marché aujourd'hui où les millions sont les unités de compte de bien des communes qui ne paraissent pas très grandes.

Les mesures corporatives ne réussissent pas à rétablir l'équilibre, aussi la Confédération intervient. Citons ce passage : « Les mesures prises par les industriels eux-mêmes pour réorganiser l'horlogerie suisse s'avèrent inefficaces. Les dépenses occasionnées aux autorités par le chômage continuèrent à augmenter. La situation déplorable de l'industrie suisse obligea les pouvoirs publics à prendre des mesures pour réorganiser méthodiquement cette industrie. Parmi les prescriptions fédérales édictées en ce sens, en figure une qui interdit même l'embauchage des ouvriers au gré des chefs d'industrie. Il est interdit, sans l'autorisation du Département de l'économie publique, d'augmenter l'effectif des ouvriers au-delà de celui des années 1929 à 1933. Il est également interdit, sans autorisation préalable, d'ouvrir de nouvelles entreprises, d'agrandir celles qui existent, de les transférer ou de les déplacer. Même l'introduction d'une nouvelle branche horlogère est prohibée ».

On faisait donc déjà du malthusianisme comme en période d'expansion.

L'introduction de nouvelles industries est une tâche qui fut d'abord assumée par La Chaux-de-Fonds, et Le Locle (Commission interville pour examiner les moyens pratiques de réaliser le projet d'Henri Perret concernant la création d'un bureau permanent pour la recherche d'industries nouvelles) et qui se concrétisa dans la création, en août 1934, de l'Office neuchâtelois de recherches des industries nouvelles. Des résultats divers furent enregistrés ; ils permirent à l'auteur d'écrire dans sa conclusion : « Aucun effort n'est donc trop grand pour procurer du travail à la population neuchâtelaise et pour soutenir l'esprit d'initiative des entrepreneurs ».

Il ne peut s'agir d'introduire d'immenses fabriques qui absorberaient d'un coup toute la main-d'œuvre disponible. Il faut se contenter d'entreprises modestes, qui par leur nombre, et la variété des produits qu'elles fabriquent, permettraient d'obtenir une meilleure répartition des risques en temps de crise ».

Pourquoi parler d'un tel livre à la fin d'une année prospère ? Les textes publiés en annexe le feront peut-être comprendre. Savons-nous vraiment organiser la croissance de l'économie et pouvons-nous le faire sans un plan ?

CHARLES-F. POCHON.

Éditions Delachaux & Niestlé S.A., Neuchâtel (1940).

La rénovation de la convention collective nationale du bâtiment

La Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment et la Société suisse des entrepreneurs ont conclu à nouveau une convention collective de travail, pour les ouvriers des entreprises de la maçonnerie et du génie civil.

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'un fait social bien nouveau, puisque c'est déjà depuis 20 ans que les rapports entre ces deux centrales d'organisations professionnelles étaient réglés dans le cadre d'une convention collective appelée « contrat manteau ».

A vrai dire, le cadre de cette vieille convention collective était devenu trop étroit et il a sauté au mois de décembre 1965 lorsque le congrès des ouvriers de la maçonnerie décida de résilier la convention nationale.

Cette rupture suscita la stupeur parmi les entrepreneurs qui par ailleurs, avaient essayé d'appâter genti-

ment les ouvriers en consentant une augmentation de salaire de 35 ct. à l'heure pour l'année 1965.

Et pourtant, des incidents significatifs pouvaient déceler l'imminence de l'événement.

A Genève, le contrat collectif conclu avec le syndicat de la FOBB était devenu caduc, la SSE locale refusant de le moderniser. Il n'avait pas été renouvelé depuis quatre années.

A Genève encore des entrepreneurs, de petites et moyennes entreprises fort mécontents des procédés de la SSE dans la répartition du contingent de main-d'œuvre étrangère ont créé depuis plusieurs années déjà une fédération patronale dissidente.

A la suite des démêlés entre les sections de Genève de la SSE et de la FOBB, les instances centrales de ces deux associations engagèrent une procédure interminable d'arbitrage devant le Tribunal fédéral à Lausanne.

Le tribunal donna tort à la FOBB, surtout semble-t-il pour tenter d'éviter le prolongement de la cassure des deux sections de Genève à l'échelon des centrales de Zurich.

Il n'en reste pas moins que les considérants du jugement devaient consacrer la démonstration que le « contrat manteau » n'était plus qu'une loque.

Dès lors, il ne s'agissait plus de procéder à un replâtrage superficiel, mais bien de rénover totalement l'édifice de la convention collective nationale.

La négociation collective pour cette rénovation fut longue et laborieuse.

Elle dura une douzaine de mois et nécessita de nombreux pourparlers.

Même le président de la Confédération intervint directement auprès des présidents de la SSE et de la FOBB pour engager les deux « parte-

naires sociaux » à trouver les solutions de compromis acceptables pour éviter un conflit ouvert et généralisé dans l'ensemble du pays pris dans les difficultés de l'inflation.

Il ne saurait être question d'analyser ici les quelque 24 articles de cette nouvelle convention collective nationale coiffée d'un préambule significatif.

Il nous semble préférable d'en faire ressortir quelques caractéristiques.

Le préambule donne le ton par une longue profession de bonne foi et de confiance réciproque entre les partenaires de cette convention de paix absolue du travail.

Disons que, si dans l'ensemble les résultats de la négociation ont donné satisfaction aux responsables syndicaux, la plupart de ceux-ci ne se leurrent pas et se montrent souvent très perplexes quant aux garanties d'application et à la validité des affirmations d'intention et de confiance proclamées dans de nombreuses déclarations verbales au cours des pourparlers. Cette perplexité ne provient pas seulement de ressentiments sur les faits passés, mais bien dans les obscurités des textes acceptés.

Nous relevons par exemple : que la durée de la convention nationale a été portée pour la première fois à cinq années ; or, une aussi longue période à notre époque verra certainement des transformations de structure économique importantes, que la paix absolue du travail doit être garantie par la menace d'amendes importantes.

que la réalisation d'institutions sociales reste dans le vague.

que pendant cette durée de cinq années, il n'y a, à part des déclarations générales, aucun planning d'améliorations des salaires et des conditions de travail.

que la durée excessive de travail dans certaines régions est maintenue à 50 et même 52 heures par semaine.

que toute discussion ou polémique dans la presse sont interdites pour commenter des différends et litiges sociaux qui auraient pu surgir.

Pour être juste, il faut noter que l'augmentation des salaires de 30 ct. pour les manœuvres et 40 ct. pour les maçons dès le 1^{er} janvier 1967 témoigne de la part des entrepreneurs d'un désir de revaloriser les métiers de base du bâtiment. Pour la suite, il faudra faire confiance à une même largeur de vues des employeurs.

S'il est exact que certaines prestations incluses dans la nouvelle convention nationale sont déjà dépassées en Suisse romande (3 semaines de vacances, 8 jours fériés payés à 100 %, indemnité de maladie à 80 % du salaire, indemnité de service militaire), ces prestations constituent un sérieux progrès pour la plupart des ouvriers des cantons allemands qui jusqu'à présent étaient notablement en retard dans ces secteurs.

Souignons encore qu'à la suite des débats devant le tribunal arbitral déjà mentionné, le droit et les engagements des parties contractantes sont mieux précisés, et surtout en matière de procédure en cas de litiges cantonaux.

Il est incontestable, que dans l'ensemble, la convention collective nationale renouvelée améliore sensiblement les conditions de travail des travailleurs du bâtiment.

Les délégués syndicaux de la FOBB, même avec quelque appréhension, ont décidé démocratiquement, dans leur congrès de tenter l'expérience placée sous le signe : « Garanties et confiance ».

L'avenir dira si les garanties étaient suffisantes et la confiance bien placée.

Il n'est cependant pas superflu de rappeler que le progrès social inscrit ou non inscrit dépend surtout de la force ouvrière et de la puissance syndicale.

F. PASCAL.

LA PAGE ÉCONOMIQUE

ÉCO - MINUTE - ÉCO - MINUTE - ÉCO

LES BANQUES SUISSES

L'édition allemande du livre si discuté de T.-R. Fehrenbach vient d'être publiée par l'éditeur bernois Scherz. Un commentaire publicitaire précise : « L'œuvre a été mise à jour et tient déjà compte des scandales bancaires de l'hiver passé. »

Y aura-t-il des procès ?

APPELLATION CONTRÔLÉE

Le Bureau de renseignements pour œuvres de bienfaisance exerce un certain contrôle sur les collectes lancées dans notre pays. La liste des collectes 1967 inscrites à ce bureau a été publiée par un de nos confrères. Il y en a trente, allant de la vente de cartes postales ou d'insignes à la collecte à domicile, en passant par l'envoi de lettres de requête à des adresses choisies et l'envoi de bulletins de versement à tous les ménages.

ÉMISSIONS AUTORISÉES

La commission créée en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral du 24 avril 1964 instituant l'obligation d'annoncer les émissions publiques de titres s'est réunie le 14 décembre pour établir le programme des émissions du premier trimestre 1967. La Direction générale de la Banque Nationale Suisse a approuvé ce programme dans sa dernière séance. Déduction faite des conversions, le montant des émissions publiques suisses d'obligations a été fixé, en chiffre rond, à 700 millions de francs. Ce chiffre comprend un emprunt que la Confédération entend émettre au premier trimestre 1967.

QU'EN PENSENT NOS LIBÉRAUX ?

Titre d'une correspondance scandinave publiée par la « Feuille d'avis de Lausanne (15. 12. 1966) : « Norvège : le gouvernement de droite a repris les options travailistes. »

COLLÈGE D'EUROPE

Bruges, en Belgique, est le siège d'une institution européenne fort intéressante : le Collège d'Europe. Sous ses auspices sont publiés des cahiers. Les questions économiques ne font pas défaut dans ces cahiers, dont

le premier a paru en 1956 ; on y trouve, par exemple : Le problème des salaires réels dans les pays de la CECA, Intégration européenne et réalité économique.

QUI POURSUIVRA LES TRAVAUX ?

Nous lisons ce paragraphe dans les remarques finales de l'étude prospective « Vaud 1986 » publiée par la « Revue économique et sociale » :

« Parvenus au terme de nos travaux et bien conscients de l'imperfection des résultats, nous sommes persuadés que le moment est venu de confier à d'autres le soin de reprendre cette tâche, de poursuivre et d'approfondir notre effort. Il faudrait aussi que des études analogues soient reprises en commun dans une perspective plus large. »

EXPLOITATIONS AGRICOLES

La concentration se poursuit dans l'agriculture. Selon les premières données du dernier recensement fédéral des entreprises, « à la fin du mois de septembre 1965, la Suisse comptait environ 162 000 exploitations agricoles. Ce nombre a diminué de 43 750 ou d'un peu plus de 21 % par rapport aux chiffres de 1955. Pour l'époque 1939-1955, la diminution de 32 480 exploitations ou de 13 % environ, sur un total de 206 000 avait été enregistrée. La diminution, tant absolue que relative, a donc été, lors de la dernière décennie, sensiblement plus forte qu'au cours des seize années précédentes. » Ce texte, publié par la « Vie économique », signale que les cantons de Zurich, Glaris, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Tessin, Vaud et Neuchâtel accusent une régression, en pour-cent, des exploitations agricoles qui se situe au-dessus de la moyenne du pays.

LE PRIX DE LA GUERRE

Selon une information de Washington, le Trésor des Etats-Unis a annoncé que la dette que dix-sept pays ont encore envers les Etats-Unis du temps de la première guerre mondiale se monte encore à plus de 21 milliards de dollars (plus de 90 milliards de francs). Parmi les pays débiteurs, certains ont disparu : Arménie, Pays baltes ; d'autres ont changé de régime. Seuls, paraît-il, Cuba, le Libéria et le Nicaragua ont remboursé leurs dettes de la première guerre mondiale aux Etats-Unis.

TEXTES POUR L'AVENIR ?

FRANCE

La France compte actuellement, selon les statisticiens officiels, environ 315 000 chômeurs. Et comme le nombre des sans-travail augmente traditionnellement à cette saison — en raison notamment du ralentissement de l'activité de nombreux chantiers de construction — il est possible que le cap des 350 000 sans-emploi soit franchi en février. Le printemps 1967 verrait donc la plus forte poussée de chômage qu'ait connue notre pays depuis la grande crise de stabilisation du franc des années 1953-1954.

(Le « Monde », 18-19 déc. 1966.)

Emploi : un Français sur trois est inquiet. « L'Express », de Paris, 12-18 déc. 1966.)

GRANDE-BRETAGNE

Six mois après l'entrée en vigueur du blocage des salaires, des dividendes et des prix, les indicateurs économiques montrent une tendance à la baisse. L'indice de la production industrielle est tombé de 4 points en septembre. La plupart des secteurs

économiques ont accusé un recul des ventes. Certains milieux craignent une véritable récession à la suite de la hausse inopinée du taux de chômage, lequel s'est élevé, en novembre, à 2,3 % de la population active. Le gouvernement semble néanmoins résolu à poursuivre sa politique de restriction, si ce n'est toutefois sous une forme quelque peu atténuée.

(« Le mois économique et financier SBS, décembre 1966. »)

ÉTATS-UNIS

La décision d'augmenter l'impôt sur le revenu est encore en suspens ; les adversaires craignent en effet que ces mesures ne renforcent les signes précurseurs de la récession.

(même source qui ci-dessus.)

BELGIQUE

Les usines Ford de Genk, dans le Limbourg belge, suspendront la production pendant cinq jours à la fin de l'année annonce officiellement la société, qui occupe 8000 personnes. L'usine fermera ses portes les 26, 27, 28 et 30 décembre ainsi que le 9 janvier. (Information AFP)

ALLEMAGNE

Diminution de la production industrielle en octobre 1966.

(Informations de « Die Zeit », Hambourg)

Humour et reflets de la réalité économique

Nous avons déjà relevé que certaines plaisanteries contenaient bien des vérités économiques. Il en va ainsi sur tous les continents ainsi que le démontrent ces textes publiés par « Algérie-Actualité » :

TOUTE LA VIE

La mère de Djeha se rendit un jour à la forêt pour faire du bois, mais au lieu de travailler, elle s'étendit sur le sol et allongea ses jambes posant ses pieds l'un sur l'autre.

Son fils l'aperçut dans cette position. Au retour elle lui dit : — Mon fils, je ne puis marcher. Cela m'épuise. Donne-moi des babou-ches.

Djeha prit un tronçonneau et se mit à lui tailler des sabots.

— Combien de temps, dit-elle, crois-tu donc que ces chaussures dureront ? — Oh ! ma mère, répartit Djeha, si tu marches tous les jours autant qu'hier, elles dureront toute ta vie.

DÉSINTÉRESSEMENT

Le banquier invite le fiancé de sa fille dans son bureau :

— Dites-moi, jeune homme, est-ce sûr que ce n'est pas pour le million de dot que vous épousez ma fille ?

— Je vous assure, monsieur, répond le jeune prétendant, que je l'épouserais même si elle avait une dot de deux millions.

Football Face aux internationaux suisses, Besançon n'a pas été un adversaire valable

SUISSE—BESANÇON, 4-0 (1-0). — Stade du Neufeld, 300 spectateurs!!! — Suisse: Barlié (Iten); Fuhrer, Baeni, Tacchella, Perroud; Durr, Grunig (Armbruster); Gottardi, Kunzli, Hosp (Blaettler) et Schindelholz (Quentin). — Besançon: Rosset; Baconnier, Varini, Turcy, Savoy; Lissard, Jacot; Crionnet, Di Blas, Bourdoncle et Tardivon. Fruhoff, Chevalier et Grandperrin sont entrés en deuxième mi-temps. Buts: Durr (9^e, sur pénalty), Quentin (65^e) Kunzli (69^e et 84^e).

Les enseignements que l'on peut tirer de cette rencontre sont assez restreints. La partie s'est en effet jouée sur un terrain enneigé, ce qui a incité les joueurs à la prudence. D'autre part les Bisontins, en dépit de beaucoup de bonne volonté, ne constituaient pas un adversaire assez dangereux (ils sont parmi les derniers du championnat de France de deuxième division).

Dans l'ensemble, cette rencontre n'a donc pas tenu ses modestes promesses. La qualité du jeu fut cependant légèrement meilleure en seconde mi-temps, après que le soleil eut fait son apparition. Les joueurs suisses

les plus en vue furent Durr, Tacchella, Gottardi et Kunzli. En seconde mi-temps, l'entrée en lice de Blättler (pour Hosp) et de Quentin (pour Schindelholz) a en outre donné une plus grande force de pénétration à la sélection helvétique.

L'ATLETICO MADRID ÉLIMINÉ: Sur son terrain, en présence d'environ 50 000 spectateurs, l'Atletico a été éliminé de la coupe des champions européens, battu 3 buts à 2, après prolongations en match d'appui des huitièmes de finale, par l'équipe yougoslave Vojvodina de Novisad. A la mi-temps, l'Atletico menait par 2-1.

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Hockey sur glace Scores fleuves hier soir à Genève et à La Chaux-de-Fonds Young-Sprinters paie ses années d'erreurs

LA CHAUX-DE-FONDS—YOUNG-SPRINTERS, 10-0 (1-0, 5-0, 4-0). — Patinoire des Mélézes: 4000 spectateurs. Arbitres: MM. Marki et Cerini, Berne. Chaux-de-Fonds: Galli; Stettler, Huguenin; Renaud, Huggler; Leuenberger, Thurler, Sgualdo; Jeannin, Berger, Reinhard; Hugli, Chevalley, Curchod; Cuenat. — Young-Sprinters: Nagel; Sandoz, Henriod; Wittwer, Divernois; Paroz, Uebersax; Spörri, J.-J. Paroz, Berney; Santschi, Wehrli, Sprecher; Dreyer, Martini, Schmid. — Buts: premier tiers, 3^e Thurler (Huguenin); deuxième tiers: 7^e Reinhard (Berger), 9^e Renaud (Thurler), 17^e Thurler (Sgualdo), 18^e Chevalley (Hugli), 19^e Jeannin; troisième tiers: 1^{er} Huggler (Reinhard), 3^e Berger (Reinhard), 11^e Curchod (Sgualdo), 14^e Sgualdo. — Pénalités: Schmied et Sprecher. — Notes: il a neigé durant le premier tiers. On déblaiera après dix minutes. Puis les arbitres renvoyèrent le match, mais finalement revinrent sur leur décision après que la neige eut cessé.

La surprise n'a pas eu lieu aux Mélézes. Les Chaux-de-Fonniers ont aisément triomphé d'une équipe des Young-Sprinters qui paie maintenant les erreurs de dirigeants de ces dernières années, qui n'avaient pas voulu faire confiance aux jeunes. Martini, Uebersax, voire même Wehrli, sont trop vieux (hier soir, entre Cuenat, le plus jeune joueur sur la glace, et Martini, le plus vieux, il y avait 21 ans de différence!).

Pour Milo Golaz, le score n'avait pas d'importance. Il ne nous l'a pas caché avant le match. Golaz a pris ses responsabilités. Il veut former des jeunes. Il veut recréer une équipe. Il a aligné cinq juniors: Divernois, Schmied, Dreyer, Sandoz et Henriod,

dont c'était pour certains le premier ou le deuxième match en ligue nationale A. Golaz a entièrement raison et les habitués de Monruz doivent lui faire confiance.

Fausse au premier tiers (par la neige), le match s'est déroulé normalement durant les deux dernières périodes. Les Chaux-de-Fonniers, dans l'ensemble, ont livré une bonne partie. Cependant la palme revient à Huggler et à Reinhard qui furent certainement les deux meilleurs joueurs sur la glace.

Galli, qui avait la lourde mission de remplacer Rigolet (angine), s'est fort bien acquitté de sa tâche. Il fut parfait. Renaud et Huguenin furent égaux à eux-mêmes, tandis que la

meilleure garniture d'attaque fut sans aucun doute la seconde ligne (Jeannin—Berger—Reinhard).

Le score correspond bien à la valeur actuelle des deux équipes. On ajoutera même que sans Nagel (qui fut étourdissant durant les deux premiers tiers) Young-Sprinters aurait pu subir une défaite beaucoup plus nette.

Avec cette victoire, La Chaux-de-Fonds a pratiquement assuré, avec Genève-Servette, Viège et Zurich, sa participation au tour final.

R. D.

Le classement

| | | | | | | |
|--------------|----|---|---|----|-------|----|
| 1. Genève-S. | 11 | 7 | 1 | 3 | 63-28 | 15 |
| 2. Viège | 11 | 7 | 1 | 3 | 46-40 | 15 |
| 3. Zurich | 11 | 6 | 3 | 2 | 48-51 | 15 |
| 4. Chx-de-F. | 11 | 6 | 2 | 3 | 46-24 | 14 |
| 5. Langnau | 10 | 5 | 2 | 3 | 38-29 | 12 |
| 6. Kloten | 10 | 4 | 3 | 3 | 36-35 | 11 |
| 7. Davos | 10 | 5 | 0 | 5 | 35-29 | 10 |
| 8. Grasshop. | 11 | 2 | 3 | 6 | 27-38 | 7 |
| 9. Berne | 10 | 2 | 1 | 7 | 20-39 | 5 |
| 10. Young-S. | 11 | 1 | 0 | 10 | 26-70 | 2 |

Demain soir: Kloten—Davos; Langnau—Berne.

La coupe de Lausanne

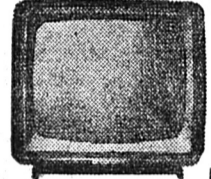
Trois grandes équipes étrangères et Lausanne (avec les frères Berra et Wirz), disputeront les 3, 4 et 5 janvier prochain la coupe de Lausanne. Le tirage au sort des rencontres vient d'avoir lieu et a donné les résultats suivants:

Mardi 3 janvier, Jesenice—Lausanne; mercredi 4 janvier, C.P. Liège—Chomutov; jeudi 5 janvier, finale pour la troisième place; finale des gagnants.

Rappelons que Jesenice est la meilleure équipe de Yougoslavie; que le C.P. Liège est détenteur du trophée et compte dans ses rangs de nombreux Canadiens; que Chomutov, enfin, dispose de nombreux internationaux tchèques.

Tout savoir sur le football

LA COUPE DES VILLES DE FOIRE: En match retour comptant pour les huitièmes de finale de la coupe des villes de foire, Kilmarnock (Ecosse) a battu la Gantoise par 2-1 après prolongations. Au cours de cette rencontre deux joueurs belges ont été expulsés. Pour sa part, l'équipe allemande Lokomotiv Leipzig a battu Benfica Lisbonne par 3-1, à Leipzig, en présence de 70 000 spectateurs.



LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Jeudi 22 décembre
SOTTENS. — 16.00 Miroir-flash. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Miroir-flash. 17.05 Idées de demain. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.10 Micro dans la vie. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonne franche. 19.55 Bonsoir les enfants! 22.00 Message de Noël. 20.35 Micro sur scène. 21.10 Figures oubliées de l'Histoire suisse. 21.30 Quatuor instrumental. 22.00 Romain Rolland et le monde 1966. 22.30 Inf. 22.35 Chemins de la vie. 23.00 Araignées du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.25 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.20 «Le Petit Lord», feuilleton. 20.50 Masques et mus. 21.15 Divertimento. 22.00 Chasseurs de sons. 22.30 Europe-Jazz.

BEROMUNSTER. — Inf.-flash à 16.00, 23.15, 16.05 Lecture. 16.30 Thé dansant. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.20 Accordéon et jodels. 18.45 Marches. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Concert récréatif. 20.20 «Le Baron tzigane», extr. 21.00 Concerto de Gershwin. 21.30 Magazine culturel. 22.15 Inf. 22.25 Jazz à la carte.

Vendredi 23 décembre

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Miroir-flash. 9.05 Page d'A. Vivaldi. 9.15 Emis. radioscolaire. 9.45 Page de Vivaldi. 10.00 Miroir-flash. 10.05 Page de Vivaldi. 10.15 Emis. radioscolaire. 10.45 Page de Vivaldi. 11.00 Miroir-flash. 11.05 Sur toutes les ondes. 11.25 Mus. légère et chansons. 12.00 Miroir-flash. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Memento sportif. 12.35 10-20-50-100! 12.45 Inf. 12.55 «Le Petit Lord», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Florilège. 14.00 Miroir-flash. 14.05 Pour les enfants sages. 14.15 Emis. radioscolaire. 14.45 Pour les enfants sages. 15.00 Miroir-flash. 15.05 Concert chez soi.

A la TV romande

Jeudi 22 décembre
 17.30 Für unsere jungen Zuschauer. 18.30 Vie et métier. 19.00 Bulletin. 19.05 Magazine. 19.25 «Flipper le Dauphin», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 «Secret diplomatique», film. 21.25 Le point. 22.25 Chron. des Chambres fédérales. 22.30 Téléjournal.

A la TV française

Jeudi 22 décembre
1^{re} chaîne. — 16.30 Emis. pour la jeunesse. 19.20 Bonne nuit les petits. 19.25 «Le Chevalier d'Hermental», feuilleton. 19.40 Actualités régionales. 20.00 Actualités. 20.20 Le point sur. 20.50 «Interdit au Public», théâtre. 22.50 Cinéma. 23.05 Actualités.
2^e chaîne. — 20.00 Vient de paraître. 20.15 «La Déesse d'Or», feuilleton. 20.30 «La Perle», film. 21.55 Télé-soir. 22.15 Banc d'essai.
Vendredi 23 décembre
1^{re} chaîne. — 12.30 Paris-Club. 13.00 Actualités.

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA



LA PETITE PAROISSE MŒURS CONJUGALES D'ALPHONSE DAUDET

— Voyons, pourquoi? demandait Napoléon en escortant du steam-boat à la gare son capricieux compagnon de route... Vous avez annoncé notre arrivée pour mardi ou mercredi, que gagnerez-vous à la devancer d'un jour? Vous n'aurez pas de voiture, personne ne vous attendra.

— C'est bien ce que je veux, dit Richard rougissant de son aveu involontaire.

Mérvet s'effara, d'un grand geste qui eût fait retourner tout le boulevard des Italiens, mais passa inaperçu, mêlé à tant d'autres gestes semblables sur les tumultueux trottoirs de la Canebière:

— Comment, malheureux, voilà où vous en êtes!... Vous cacher pour rentrer chez vous, chercher à surprendre votre femme... Et j'étais assez sot pour vous croire enfin guéri. Tenez, vous mériteriez en arrivant...

Mais devant l'émotion de Richard, il n'eut pas

le courage d'achever.

— Allons, bon voyage, grand fou; et puisque vous les verrez avant moi, embrassez votre mère et votre femme pour leur vieil ami.

Ce n'était pas seulement la jalousie qui poussait Richard à rentrer chez lui vingt-quatre heures plus tôt. Il avait hâte de mettre Lydie contre son cœur, mais n'osait en convenir avec Mérvet, lui avouer qu'après avoir supporté plus d'un an la privation de sa femme, se passer d'elle un jour de plus lui semblait intolérable.

Arrivé le matin à Villeneuve-Saint-Georges, un antique omnibus à volonté, conducteur en blouse bleue, rossinante efflanquée et boiteuse, se chargea de le transporter aux Uzelles, lui et son bagage. On allait lentement, d'un bon pas de «marengote»; et comme le soleil montait, que les cuirs de la vieille guimbarde brûlaient en dégageant une odeur écœurante de victuailles et de tabac, Richard s'assit sur le siège, à côté du cocher, qu'un verre de vin blanc, pris au tournant de Château-Frayé, avait rendu bavard. C'était un ancien trompette au 3^e chasseurs, du temps que le duc d'Alcantara le commandait. Bon zig, le duc, et qui en avait levé, de la femme, partout où il passait. Pas étonnant qu'il se fût brûlé la moelle. A ce qu'il paraît que son garçon, le petit Charles «six», s'en payait de l'amusement, lui de même, il était parti, l'année d'avant, avec la femme d'un colon de par ici; à la dernière fête de l'Ermitage, il n'était bruit que de cette affaire-là, Monsieur le voyageur en avait peut-être entendu parler.

Richard fit un signe négatif et ne dit plus mot de tout le chemin. Après d'infructueux essais de

conversation, le conducteur, qui l'entendait chanter entre ses dents, s'imagina que son client aimait la musique, et prenant sous son siège un clairon cabossé, rongé de vert-de-gris, il se mit à jouer toutes les sonneries du 3^e. Richard fut vite fatigué de tout ce cuivre dont les éclats lui déchiraient les oreilles; puis en se rapprochant de chez lui, les gens qui le rencontraient sur la corniche, le connaissaient et s'étonnaient de cet équipage. Il descendit après Draveil et s'engagea dans le bois, tandis que l'omnibus continuait sa route, en musique et au grand soleil. En réalité, les histoires de son cocher activaient sa curiosité malveillante d'arriver en surprise, à des heures et par des chemins inattendus.

— Que fait-elle? Pense-t-elle à moi?

C'était le rythme de sa marche rapide et sans bruit sur la mousse élastique d'un étroit sentier menant au Chêne-Prieur. L'angélus de midi sonnait à la Petite Paroisse dont il reconnut la cloche dans la chaleur vibrante de la plaine. Il écoutait ce timbre connu, quand près de lui se fit entendre un craquement de branche, comme d'une fuite précipitée; en même temps le bruit d'un outil, une bêche, qu'il aperçut jeté sur une de ces grosses fourmilères, où l'on ramasse des œufs pour la nourriture des faisans. Quelque marseillais qu'il avait dérangé.

Sans y penser davantage, il continua sa marche, involontairement accélérée à mesure qu'il s'approchait du gîte, et se trouva bientôt au rond-point du Chêne-Prieur où rayonnaient plusieurs avenues, une entre autres au bout de laquelle s'apercevait la grille de son parc. De loin cette grille fermée d'ordinaire, lui parut ouverte, avec

un va-et-vient de monde qui le surprit. Des gens sortaient du parc en courant, tournaient à droite dans la forêt où l'on distinguait un rassemblement, en tache sombre et remuante, dans la clairière lumineuse. Il s'y dirigea, très intrigué par le silence fantomatique de cette foule. Tout le pays se trouvait là, Soisy, Draveil, des gardes, des gendarmes. Que se passait-il donc? Du lugubre sûrement, puisqu'en même temps que lui la lourde charrette de Foucart arrivait en cahotant dans les ornières des charbonnages.

— Voilà M. Richard, dit quelqu'un.

Aussitôt la foule s'écarta, respectueuse, laissant voir debout dans un cercle à part le juge Jean Delcrous et son greffier, le médecin de Soisy, celui de Draveil, causant tout bas avec M. Alexandre, devant une forme inerte étendue dans l'herbe, dont on ne voyait que des jambes haut guêtrées, le reste du corps sous un grand parasol jaune qui l'abritait et le cachait.

— Ah! mon cher Fénigan, c'est horrible! murmura le magistrat dans la froide intonation officielle et donnant la main à Richard sans la moindre surprise de le voir là. Les autres personnes du groupe le saluèrent, l'air atterré, mais aucune ne le renseigna sur l'accident.

— Qui est-ce, demanda-t-il, subitement traversé d'un soupçon qui décolorait ses lèvres et faisait briller ses yeux, Delcrous le regarda, stupéfait:

— Comment, vous ne savez pas?... Mais le prince d'Olmütz, mort, suppose-t-on, depuis deux ou trois jours, et que nous venons de remettre à la place et dans la position où Alexandre l'a trouvé ce matin.

(A suivre.)

CHRONIQUE CHAUX-DE-FONNIÈRE

Avant le Conseil général

Nouveau règlement sur la Police des habitants

C'est l'inadaptation de la pénalité prévue en 1933 à la valeur actuelle de l'argent qui est à l'origine de la révision du règlement, souhaitée par le Ministère public, qui désire pouvoir requérir des amendes de 10 fr. à 15 fr. contre ceux qui contreviennent à l'obligation d'annoncer leur changement de domicile.

Le Conseil communal n'a pas voulu procéder à une simple adaptation tarifaire; il a jugé devoir saisir l'occasion qui s'offrait à lui de refondre complètement le règlement de la Police des habitants, d'en présenter la matière d'une façon systématique et de la compléter par la mention de tâches importantes de ce service communal, dont le règlement actuel ne parle pas, comme celles résultant du contrôle des conditions de séjour et de domicile des travailleurs étrangers. L'intention du Conseil communal est d'imprimer sur les futurs permis de domicile les dispositions les plus importantes du nouveau règlement, aux fins d'en faciliter la connaissance aux détenteurs du permis de domicile à qui elles imposent des obligations.

Il faut bien s'en occuper...

Le Conseil général est appelé à sanctionner un nouveau règlement communal sur le service des vidanges.

Le compte d'exploitation de ce service est déficitaire depuis plusieurs années déjà, et les augmentations constantes des charges font que le déficit s'élève maintenant à plus de

DÉPART DU CONSERVATEUR. — Au Musée d'horlogerie, mardi soir, une petite cérémonie a eu lieu pour prendre congé de M. F. Wyget, conservateur démissionnaire du musée. La Commission du musée lui a remis une pendule neuchâteloise, en gage de reconnaissance. G. Petithuguenin, conseiller communal, l'ancien directeur de l'École d'horlogerie, M. S. Guye, et le successeur de M. Wyget, M. P. Imhof, assistaient notamment à la cérémonie.

60 000 fr. par an. Il faut donc prendre des mesures tendant à diminuer ou tenter de supprimer ce déficit.

D'autre part, des modifications dans l'organisation de ce service mettent le Conseil communal dans l'obligation de proposer un nouveau règlement par lequel il pourra, à l'avenir, adapter les taxes perçues pour ces travaux à l'évolution des charges.

Pour permettre d'avoir droit à une ristourne

IGESA (Intercommunale Gaz-Energie S. A.), société ayant pour but principal la fabrication du gaz pour les villes du Locle, de Saint-Imier et de La Chaux-de-Fonds, exploite actuellement un stockage situé aux Eplatures sur un terrain loué à la commune de La Chaux-de-Fonds. Cette parcelle a une superficie de 5700 m² (95 m. de longueur sur 60 m.). La location payée par IGESA à la commune de La Chaux-de-Fonds est de 3000 fr. par année.

Désirant offrir la possibilité à d'autres entreprises de constituer des stocks et bénéficier de ce fait des installations existantes de dépotage, de transit et de chargement des camions, IGESA a acheté, en vue d'une extension probable de ce stockage, le terrain situé à l'ouest de la parcelle qui est louée par la commune.

Cette action a également pour but de centraliser les stocks d'hydrocarbures dans une région où le terrain imperméable protège le sous-sol contre toute pollution.

Chaque entreprise ayant un stockage minimum placé sous le contrôle du délégué à la Défense nationale économique peut bénéficier d'une ristourne partielle de la taxe de stockage qui vient charger chaque tonne de mazout entrant en Suisse.

CARBURA (Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides) exige que les installations de stockage soient propriété de l'usager qui désire bénéficier de cette ristourne. C'est pour cette raison qu'IGESA a demandé à la commune de lui vendre le terrain sur lequel sont construits les réservoirs. Le prix fixé pour cette transaction est de 10 fr. le m².

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. P.-A. Rognon, le Tribunal de police a condamné C. P., boîtier, à 300 fr. d'amende et 130 fr. de frais pour ivresse au volant.

Puis il a révoqué le sursis accordé à une sommière, actuellement sans domicile connu.

SONNERIE DE CLOCHES. — La population est informée qu'à l'occasion des fêtes de Noël, les cloches des différentes églises sonneront :

Vendredi 23 décembre : Temple des Forges, de 18 h. 15 à 18 h. 30.

Samedi 24 décembre : Grand Temple, temple Indépendant et temple de l'Abeille de 16 h. 45 à 17 h.; temple de l'Abeille de 23 h. 55 à 0 h. 05; emple des Forges de 17 h. 15 à 17 h. 30; paroisse du Sacré-Cœur, paroisse Notre-Dame de la Paix et chapelle catholique chrétienne de 23 h. 45 à 24 h.

Dimanche 25 décembre : Matin, sonnerie habituelle du dimanche dans les différents temples. Grand Temple et temple Indépendant de 16 h. 45 à 17 h.; paroisse du Sacré-Cœur et chapelle catholique chrétienne de 20 h. 15 à 20 h. 30.

SUR LA PISTE DE LA RECORNE.

— Hier après midi, le jeune Dominique Hug, âgé de 14 ans, s'est fracturé la jambe droite en pratiquant le ski sur la piste de la Recorne. Il a été conduit à l'hôpital.

COLLISION. — Hier, à 15 heures, alors que son conducteur la sortait d'une cour, à la rue des Entrepôts, une automobile a heurté un camion, qui passait dans ladite rue. Dégâts matériels.

CARNET DU JOUR

RITZ: 20.30 «Fifi la Plume».
PALACE: 15.00, «La Flèche noire de Robin des Bois»; 17.30 (Le Bon Film), «Et vint le Jour de la Vengeance»; 20.30, «Echappement libre».
PLAZA: 20.30 «L'Assassin viendra ce Soir».
SCALA: 20.30, «Tintin et les Oranges bleues».
CORSO: 20.30, «Le Prisonnier de Zenda».
EDEN: 20.30, «Roger la Honte».

Pharmacie d'office

Pharmacie Henry avenue Léopold-Robert 68.
(Dès 22 h appeler le No 11.)

LES PLANCHETTES: Budget accepté. — Le budget communal pour 1967, qui prévoit un déficit de 392 fr. 50, a été accepté à l'unanimité par l'assemblée générale des Planchettes.

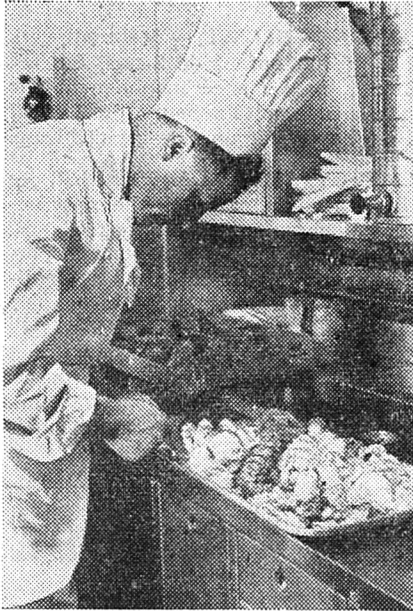
Fantaisie gastronomique

Depuis une quinzaine de jours, j'étudie avec une attention toute particulière les menus gastronomiques de fin d'année. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un travail qui requiert des connaissances de plus en plus étendues dans les langues étrangères, la géographie, l'histoire, sans oublier le côté médical du problème!

Au temps de ma jeunesse, tout était plus simple: on s'envoyait un poulet ou une autre volaille, avec des frites, et un litre de beaujolais ou de bourgogne, qui remplaçait exceptionnellement le montagne, ce vin du pauvre qui continue à venir des sommets, où d'habitude ne pousse que l'herbe à vaches. C'était un menu riche et distingué, car les volailles coûtaient alors plus d'argent au kilo, que la viande des bovins déjà cités dans un autre ordre d'idées. On élevait les poulets ou plutôt ils s'élevaient tout seuls, picotant les vers de terre, maîtres des fumiers, volant le grain qu'ils pouvaient attraper; cela leur donnait un goût qu'ils n'ont plus

depuis qu'ils sont fabriqués en série. Ainsi finit leur royauté, qui fut remplacée par celle des protégés de saint Antoine, élevés, proportionnés, formés à l'usage de l'estomac raffiné de l'homme de 1966, qui s'adapte mieux au jambon qu'au saindoux, et aux bœufs-vaches, animaux particulièrement intéressants, du fait que souvent ils sont sélectionnés pour leur production laitière durant leur vie, et leur viande après leur passage aux abattoirs. Choisis pour la couleur de leur peau, la forme de leurs cornes, la beauté de leur pis, la grosseur de leurs os, l'épaisseur de leur viande, ces animaux expertisés, vaccinés, alimentés de manière scientifique, coûtent fort cher. (Il ne pourrait, dans de telles conditions, en être autrement.) D'ailleurs, personne ne s'enrichit dans ce genre de transformation de l'alimentation. Le paysan est de plus en plus endetté, les bouchers et les charcutiers n'arrivent plus à vendre que les morceaux de première qualité et au-dessus. Une grande partie des animaux doit être réduite en saucisses, et cette marchandise réclame beaucoup de main-d'œuvre; il faut la saler, la poivrer, lui adjoindre de l'ail, du cumin, du genièvre, des clous de girofle, des feuilles de laurier, et la fumer. Au prix où est monté le sapin cela représente quelque chose! C'est un de ces phénomènes de la vie moderne, qui consistent à ne contenter personne, et à mécontenter le consommateur. On en arrive pour faire mieux comprendre à la population la nécessité d'augmenter toutes choses, au recours aux statistiques, elle a ainsi la possibilité de les étudier avec attention et tout à fait gratuitement. De cette façon, l'esprit se meuble, tandis que se vide l'estomac.

Après ces réflexions amères, j'ai renoncé aux menus gastronomiques de fin d'année. Mais comme je ne suis nullement un saint, j'attends les soldes, dans l'espoir de m'envoyer un jambon à vos ayant eu le temps de se bien fumer. E. MALET.



NEUCHÂTEL: A l'Union syndicale

— C'est le 13 décembre qu'a eu lieu l'assemblée mensuelle des délégués à cette union.

Après avoir entendu plusieurs communications du comité et pris connaissance entre autres de la création d'un syndicat d'étudiants à l'Université de Neuchâtel, les militants présents ont entendu un exposé de H. Verdon, conseiller communal, sur «l'assurance maladie; perspectives d'améliorations».

Par sa longue expérience au service des sociétés mutuelles d'assurance ma-

ladie, l'orateur était tout désigné pour faire comprendre à ses auditeurs ce qu'a été en Suisse, et dans le canton de Neuchâtel, l'histoire du mouvement mutualiste, les nécessités d'amélioration actuelle, et les possibilités de réaliser bientôt une aide plus substantielle pour ceux qui en ont besoin lorsqu'ils doivent avoir recours aux médecins ou aux services hospitaliers.

Une discussion a suivi cet exposé, et chacun a été convaincu de signer et de faire signer les listes d'initiative qui vont bientôt circuler à ce propos.

AUTOUR DU BUDGET 1967

Nous publions aujourd'hui les conclusions du rapport de la Commission du budget. Comme on le constatera, elles ne sont nullement pessimistes, mais elles montrent clairement la nécessité de procéder à un inventaire prospectif des besoins de la collectivité.

Conclusions

Pour arriver à dresser un inventaire prospectif des besoins et des possibilités de réalisation de notre commune, il faut étudier et prendre certaines options. Devons-nous prévoir l'équipement d'une ville de 40 000 à 60 000 habitants ou celui d'une ville de 60 000 à 80 000 habitants? Devons-nous tenter de rechercher des industries nouvelles ou nous contenter de développer celles qui sont déjà en activité et dont la principale passe par une période de mue qui devrait nous être bénéfique?

Le développement démographique de ces dix dernières années semble nous indiquer que la sagesse consiste à dresser d'abord un inventaire des besoins d'une ville de 60 000 habitants en parallèle avec un plan d'aménagement général du territoire qui préserve un avenir plus lointain, tout en réclamant de l'Etat et de la Confédération des améliorations de nos diverses voies de communications.

Les possibilités de l'industrie horlogère sont très grandes; elle est en période de transition et doit requérir toute notre attention si nous voulons sortir gagnants de l'évolution qui se manifeste par des mesures de concentration et de rationalisation. Nous devons porter notre action sur la formation de la main-d'œuvre qui lui est nécessaire et sur la nécessité de trouver à la loger. Ceci ne doit pas nous empêcher de tenter de diversifier les possibilités de travail en élargissant notre plate-forme industrielle.

Pour tenter de ne pas favoriser les uns au détriment des autres, il faut un temps de réflexion et des études approfondies. Ces dernières se poursuivent depuis plusieurs mois. C'est le cas notamment du plan d'aménagement du territoire qui est con-

duit en parallèle avec l'étude du règlement de construction.

Trois instruments sont utiles pour arriver à renseigner, estime le Conseil communal.

1. Un appareillage électronique capable d'établir les statistiques permettant de découvrir les moyens de rationalisation, de prospection, etc. Une commission de spécialistes s'occupe de ce problème; la dépense sera d'importance puisque les travaux de la dite commission estiment le crédit à envisager de 1 à 1 1/2 million.

2. Une connaissance plus large et plus approfondie de la vie économique de la cité. La constitution en notre ville d'une association industrielle et patronale avec laquelle nos autorités prendront un premier contact en janvier, peut permettre des rencontres rapides et fréquentes afin de régler certains problèmes d'un commun accord et d'être renseignées pour éviter de se trouver devant des faits sur lesquels il est impossible de revenir. Il s'agit d'instaurer un dialogue utile aux deux parties.

3. Un groupe de travail composé d'experts qui travaillerait en collaboration avec les milieux universitaires ayant eux déjà des groupes organisés, en particulier ceux qui s'occupent d'enquêtes sociologiques, ceci sans préjudice à d'autres recours à des scientifiques ou à des organisateurs commerciaux.

C'est la meilleure manière d'arriver par étapes et dans les délais les plus courts possible à donner satisfaction au Conseil général dans sa volonté d'être renseigné sur l'avenir de la cité. C'est la leçon la plus positive d'être à même d'établir un budget à plus ou moins long terme.

Arrivée au terme de son mandat, la Commission du budget tient à remercier le Conseil communal de s'être efforcé de lui faciliter le travail et de s'être associé à sa recherche de la possibilité d'établir un budget prospectif couvrant plusieurs années. Elle prend acte que les études devant nous permettre d'arriver au but visé seront poursuivies, voire activées.

La commission estime que la situation est tendue, qu'elle exige un contrôle serré du choix et de l'utilisation des crédits. Il faut être pré-

voyant et vigilant mais ne pas manquer d'audace: c'est ainsi que nous assurerons l'avenir de notre ville.

En conséquence, la commission à l'unanimité propose au Conseil général d'accepter le budget communal 1967.

Le rapporteur Eugène MALÉUS

Une heureuse initiative sportive

Le téléski de La Corbatière a retrouvé son second souffle

Le téléski de la Roche-des-Crocs a ses lettres de noblesse: il a été le premier téléski du Jura. C'est en 1951 qu'il a commencé son exploitation, patronné par la commune de La Chaux-de-Fonds, les Chemins de fer des Montagnes neuchâteloises et M. G. Hertig, un commerçant qui aimait et croyait en l'avenir de son coin de pays. Le téléski a eu des hauts et des bas et, finalement, les CMN ont exprimé le désir de le vendre à la commune de La Chaux-de-Fonds pour le déplacer à la Recorne.

C'est ici qu'intervient l'heureuse initiative des sportifs. Parfaitement conscients qu'il était nécessaire de le moderniser, de l'allonger, de l'incorporer pour le rendre viable dans la conception actuelle de la pratique du ski, tout aussi décidés à conserver, sinon à augmenter l'attrait de notre région pour les adeptes du ski, certains d'entre eux, sans aucun but lucratif, se sont associés pour racheter l'équipement en décadence, pour le rénover, le compléter et ouvrir à la région qui le mérite bien un avenir touristique.

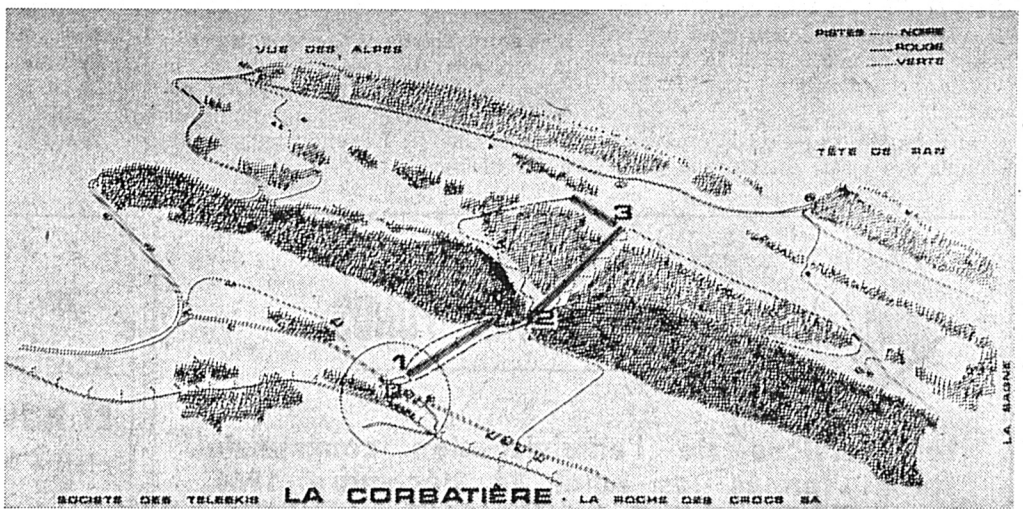
C'est ainsi que, sous la présidence de M^r A. Brandt, nous étions conviés mercredi en fin d'après-midi, à une réunion amicale, qui groupait les actionnaires bénévoles, les constructeurs, les membres des autorités de

La Sagne, au Restaurant de La Corbatière, pour fêter la résurrection du téléski de la Roche-des-Crocs. Le second souffle qui lui a été donné est d'importance, puisque tout en restant un, le téléski s'est multiplié par trois.

En effet, de la route, un premier tronçon de 450 m. conduit au bas de l'ancien téléski de 580 m. et un troisième tronçon mène au haut de la piste rouge sur 350 m. Et ce n'est pas tout! puisque M. Aubry, architecte, auteur du projet, nous a confié que des options étaient prises pour relier par la suite l'Hôtel de Tête-de-Ran. Le tout, nous a dit M^r Brandt, n'aurait pas été réalisable sans l'entière bonne volonté des anciens propriétaires, sans la chance d'avoir trouvé sur place des constructeurs de

la valeur de MM. Frey et Sandoz, qui, en six semaines, ont conduit à bien les travaux aujourd'hui reconnus par les organes de contrôle cantonaux et fédéraux, enfin sans la coopération de l'Ecole suisse de ski de La Chaux-de-Fonds. Autant de bonne volonté désintéressée mérite le succès.

Dès samedi, vous serez nombreux à prendre le chemin de la Corbatière. Si vous êtes au haut de la pente qui s'élève de 1090 à 1338 m., samedi entre 11 et 12 heures, vous aurez une heureuse surprise, profitez-en! La capacité des installations est la suivante: premier tronçon, 420 personnes à l'heure; deuxième tronçon, 600 personnes; troisième tronçon, 250 personnes. E. M.



CHRONIQUE JURASSIENNE

COURTELARY: Assemblée municipale

Ont-ils craint le froid? Ont-ils préféré demeurer devant leur petit écran? Toujours est-il qu'ils n'étaient que 59 citoyens, lundi (16% à peine du corps électoral) à prendre part à l'assemblée municipale ordinaire présidée par M. P. Leuenberger.

NOMINATIONS. — Il s'agissait tout d'abord de désigner un successeur à M. C. Wilhelm, vérificateur des comptes, ce dernier ayant quitté la localité. Le Conseil municipal propose M. P. Kern, buraliste postal. L'assemblée unanime accepte cette candidature. La Commission de vérification des comptes est désormais constituée de MM. S. Eicher, J. Schüpbach fils, P. Kern, M. A. Thoenig fonctionnant comme suppléant.

Pour succéder à M. R. Raclé, démissionnaire, à la Commission de l'Ecole secondaire le Conseil municipal propose Etienne Vaucher (soc.), typographe. L'assemblée unanime ratifie cette proposition.

MODIFICATION DE STATUTS.

Un projet de modification de l'article 4 des statuts de la communauté scolaire de Courtelary, Cormoret et Villeret stipulant les cas pour lesquels la majorité des communes ou l'unanimité de celles-ci est requise pour l'adoption de dépenses concernant la communauté scolaire est adopté à l'unanimité.

BUDGET 1967

Notons d'emblée qu'il devient quasiment impossible d'établir un budget équilibré sans devoir augmenter la quotité d'impôt. Si la chose a tout de même été possible cette année encore, c'est pour deux raisons. D'abord,

aucune dépense extraordinaire permettant de grandes réalisations ne sera consentie l'année prochaine; ensuite, l'amortissement de la dette (474 000 fr. au 31 décembre 1966) a été fixé au minimum légal. Les charges incombant à la commune augmentent sans cesse, mais les recettes ne marquent pas la même évolution. Qu'advient-il lorsqu'il s'agit de passer à la réalisation des vastes projets d'épuration des eaux et de protection civile? Le budget 1967, commenté par O. Borruat, (soc.), conseiller municipal, boucle par un reliquat passif présumé de 13 750 fr. sur un total de dépenses de 619 120 fr. La quotité d'impôt demeure donc inchangée (2,1), la taxe immobilière également (un pour-mille de la valeur officielle des immeubles). Une fois encore, c'est à l'unanimité que l'assemblée accepte le budget. O. B.

Chronique biennoise

ENFANT BLESSÉ. — Mercredi, vers 7 h. 15, un enfant de 2 ans, Patrick Kohler, s'est élané inopinément sur la chaussée au Faubourg du Lac. Il a été happé par un side-car et blessé.

ATTENTAT A LA PUDEUR. — Hier, la chambre criminelle s'est occupée du nommé A. Zenger, 38 ans, prévenu d'avoir perpétré, pendant plusieurs années, des attentats à la pudeur sur des enfants. La principale victime est une fillette de 9 ans et demi, qui considérait Z. comme son parrain. L'accusé a été condamné à trois ans de réclusion, moins 76 jours de préventive, et à trois ans de privation des droits civiques.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

BOUDRY: Ivresse au volant. — Un cas grave d'ivresse au volant a été évoqué mercredi devant le Tribunal de police, où un automobiliste de la région, M. Heinz Zahnd, — pour la seconde fois surpris en état d'ivresse à son volant — a été condamné à 45 jours de prison ferme, à une amende de 80 francs, au paiement des frais et à la publication du jugement.

LES PONTS-DE-MARTEL: Le recensement. — Le recensement annuel vient de nous parvenir. Il appelle quelques commentaires. Petite mais constante, l'hémorragie continue. Que faut-il faire? Les autorités sont fort anxieuses. Elles ont déjà fait certaines démarches, mais, hélas, la solution n'est pas trouvée. Une constatation première s'impose. Il y a dénatalité. En effet, si les contribuables ne diminuent pas, la différence se trouve chez les enfants. Mais il y a moins de mariés. Est-ce la question du logement ou le fait que de plus en plus notre horlogerie demande du personnel féminin et que nous n'avons pas d'autre industrie pouvant employer des hommes? Cela est des plus difficile à déterminer. Pourtant, l'horlogerie avec ses mécaniciens n'est pas en baisse, 214 pour 213. Mais la diminution des agriculteurs est sensible: huit unités.

On nous dira que c'est inéluctable... L'exode des natifs est marqué parti-

culièrement par le fait que nous avons trois Neuchâtelois de moins et 16 Neuchâteloises de moins, compensés partiellement par onze non-Neuchâteloises. Nos enfants apprennent des métiers et ne peuvent être employés dans nos industries ou préfèrent aller voir ailleurs. Les étrangers sont au nombre total de 57, comme l'an dernier. Ils représentent le 4,12% de la population. Ce n'est en tout cas pas un chiffre qui a favorisé la surchauffe! Mais il fait toucher du doigt l'inégalité de situation des diverses communes et l'incompréhension qu'il y a à traiter tout le monde sur le même pied sur le plan fédéral. Une solution sera-t-elle trouvée? Il appartient à tous les citoyens conscients de leur devoir civique de participer à sa recherche.

G.-A. G.

THIELLE: Disparition. — Un manœuvre de 36 ans, M. Andreas Aschwanden, a disparu de son domicile, à Thielle, depuis le 2 décembre. Il est activement recherché.

CORNAUX: Perte de maîtrise. — Un automobiliste de Neuchâtel, M. J.-C. Gimmel, 24 ans, qui circulait hier entre Thielle et Cornaux, a perdu la maîtrise de son véhicule, à la suite, semble-t-il, d'un excès de vitesse. Sa voiture fit plusieurs tonneaux dans les champs. Le conducteur, éjecté, a été blessé.

COMMUNIQUE. — Les ménagères sont rendues attentives à l'annonce paraissant dans le présent numéro, concernant l'enlèvement des ordures ménagères.

COURTÉTELLE: Budget accepté. — L'assemblée communale a approuvé le budget pour 1967, qui prévoit un bénéfice de 83 francs sur un total de dépenses de 545 197 fr. Par ailleurs, ils ont modifié le règlement traitant des subsides pour les élèves fréquentant les écoles secondaires privées ou publiques. Ces élèves toucheront désormais une somme de 600 fr.

COURGENAY: Suites mortelles. — Une habitante de Courgenay, M^{me} L. Jacquemin, 77 ans, est décédée hier à l'Hôpital de Porrentruy. Elle s'était fracturé le col du fémur en tombant dans son appartement, mardi.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

A LA COMMUNE BOURGEOISE. — Cette dernière a tenu récemment son assemblée générale au cours de laquelle un auditoire assez nombreux entendit l'exposé du budget forestier et celui des comptes ordinaires. Le premier boucle par un léger déficit — le prix des bois étant bas — et le second fait ressortir une situation financière favorable. Les membres du conseil dont le mandat arrivait à expiration furent confirmés dans leurs postes. L'assemblée autorisa son conseil à poursuivre les pourparlers avec Saint-Imier-Sports pour l'aménagement d'un terrain de football sur une parcelle sise à l'ouest du cimetière, au nord de l'allée des Planches, le terrain actuel ne répondant plus à ce qu'on devrait pouvoir attendre de lui.

SAINT-IMIER: Nouveau directeur de la Fanfare des cadets. — Le chef de cette fanfare de jeunesse, M. H. Uebersax, ayant démissionné après 31 ans de dévouement, il a été remplacé par M. Eric Geiser, instituteur.

SAINT-IMIER: On démolit. — On a commencé la démolition de la maison dite la « Mal tournée » décidée récemment par le Conseil général. A sa place on aménagera une place devant les bâtiments des Services techniques. Cet assainissement du quartier sera accepté avec satisfaction et il n'y aura que peu de regrets des amateurs du passé, le bâtiment étant sans style.

Tirage de la Seva

Hier soir a eu lieu le tirage de la 168^e loterie de la Seva.

Les billets se terminant par 4 et 8 gagnent 5 fr.

Les billets se terminant par 012, 475, 665, 787 et 880 gagnent 10 fr.

Les billets se terminant par 0579, 1100, 2994, 3060, 4434, 5189, 5826, 5868, 6627 et 9562 gagnent 30 fr.

Les billets se terminant par 0796, 3109, 4708, 8948 et 9851 gagnent 100 fr.

Les billets suivants: 121 324, 129 922, 182 576, 184 216, 224 675, 256 961, 259 040, 276 785, 297 143, 299 902 gagnent 500 fr.

Les billets suivants: 118 317, 164 279, 179 970, 203 567, 213 288, 221 729, 235 510, 276 721, 300 497, 326 054 gagnent 1000 francs.

Le billet N° 280 883 gagne 20 000 fr.

Le billet N° 102 907 gagne 50 000 fr.

Le billet N° 169 648 gagne 250 000 fr. (Seule la liste de tirage officielle fait foi.)

Chronique chaux-de-fonnière Nos doyens et doyennes UN HOMME EN TÊTE

Nous publions ci-après la liste des personnes de notre ville ayant 90 ans et plus en cette fin d'année 1966, et nous souhaitons aux 39 personnes qui atteindront ce bel âge en 1967 d'être toutes présentes au moment où nous publierons le prochain tableau.

1. Léon Wirz, 12 mars 1867, Paix 21.
2. Anna Kohli, 1^{er} août 1868, Petites-Crosettes 12.
3. Elisabeth Bourquin, 24 décembre 1868, Parc 35.
4. Jeanne Sandoz, 13 février 1870, Charrière 64.
5. Marie-Louise Vuille, 20 août 1870, Châtelot 13.
6. Georges Robert, 29 novembre 1870, Châtelot 7.
7. Ludovica-Marie Rudolf, 10 décembre 1870, Daniel-Jeanrichard 29.
8. Marie-Elise Leuenberger, 14 mars 1871, Blaise-Cendrars 7.
9. Lucie-Eugénie Quartier, 23 juin 1871, Numa-Droz 56.
10. Emile Bohner, 4 juillet 1871, Doubs 153.
11. Adrienne Aubée, 10 décembre 1871, Châtelot 13.
12. Jeanne-Bertha Schär, 12 juin 1872, Progrès 65.
13. Lina-Louise Jeanneret, 29 juin 1872, Sombaille 4a.
14. Pauline Buess, 30 septembre 1872, Crêt 7.
15. Emma-Caroline Juillard, 20 octobre 1872, Jardinière 13.
16. Albert Michelis, 12 décembre 1872, Industrie 13.
17. Emma Iseli, 27 décembre 1872, Eplatures-Grise 20.
18. Berthe-Lina Rodé, 23 février 1873, Numa-Droz 61.
19. Olga Stünzi, 29 mars 1873, Nord 3.
20. Rachel Gerber, 9 avril 1873, Terreaux 14.
21. Jeanne Hofer, 22 avril 1873, Locle 77.
22. Emma-Louise Bichsel, 9 mai 1873, Paix 75.
23. Fanny Besançon, 4 septembre 1873, A.-M.-Piaget 51.
24. Emma Schwab, 20 septembre 1873, Châtelot 15.
25. Berthe-Amanda Jeanrichard, 15 novembre 1873, bd des Eplatures 48.
26. Elise Monning, 19 décembre 1873, P.-H.-Mathey 25.
27. Laure-Lydia Hofstetter, 19 avril 1874, Sombaille 4a.
28. Juliette Monnier, 30 mai 1874, Jardinière 73.
29. Louise-Marie Schweingruber, 21 juillet 1874, Sombaille 4a.
30. Bertha-Esther Aubert, 27 juillet 1874, Rosiers 7.
31. Zéline-Maria Migliorini, 3 août 1874, Forges 27.
32. Emilie-Marie Brehm, 19 octobre 1874, Numa-Droz 29.
33. Joseph-Charles Lanfranchi, 15 novembre 1874, Bel-Air 20.
34. Cécile-Rose Kunkler, 22 novembre 1874, Paix 41.
35. Berthe-Louise Wäfler, 26 novembre 1874, Charrière 44.
36. Louise Torrent, 6 janvier 1875, Jardinière 71.
37. Arnold Zenger, 9 janvier 1875, Sombaille 7.
38. Berthe-Léa Chatelain, 24 janvier 1875, Numa-Droz 121.
39. Robert Diacon, 24 janvier 1875, Commerce 103.
40. Louise-Marie Ketterer, 20 mars 1875, Numa-Droz 183.
41. Marie-Eugénie Bill, 1^{er} juin 1875, Crêt-du-Loche 16.
42. Ida-Léa Progin, 26 juillet 1875, Sombaille 4a.
43. Adolphe Beuret, 31 juillet 1875, Nord 43.
44. Antoinette Arnould, 4 août 1875, Jardinière 127.
45. Alice Tripet, 21 août 1875, Est 18.
46. Mina-Juliette Bärtschi, 26 août 1875, Grenier 22.
47. Rosina Grauwiler, 26 septembre 1875, Charles-Naine 8.
48. Ulderico Curta, 17 octobre 1875, Puits 12.
49. Rachel-Alice Ginnel, 22 octobre 1875, Président-Wilson 3.
50. Hélène-Berthe Quaile, 2 novembre 1875, Léopold-Robert 31.
51. Augusta-Vict. Frascotti, 12 novembre 1875, Charrière 50.
52. Ariste Richard, 10 janvier 1876, Numa-Droz 128.
53. Jeanne-Sophie Perret, 5 février 1876, Parc 79.
54. Léopold-Edouard Augsburg, 7 février 1876, Léopold-Robert 76.
55. Ida Berger, 14 février 1876, Charrière 62.
56. Adèle-Sophie Descombes, 21 mars 1876, Serre 8.
57. Cécile Linder, 16 avril 1876, Temple-Allemand 81.
58. Berthe-Elise Brunner, 10 mai 1876, Nord 50.
59. Marguerite Hirschy, 12 mai 1876, Numa-Droz 53.
60. Louise-Laure Garnache, 21 mai 1876, Terreaux 20.
61. Mina-Eva Dubois, 27 mai 1876, Châtelot 15.
62. Angèle-Martha Schneider, 31 mai 1876, Doubs 21.
63. André-Jean Evard, 1^{er} juin 1876, Tourelles 35.
64. Louise Rickli, 14 juillet 1876, Concorde 7.
65. Ernest Tripet, 3 août 1876, Temple-Allemand 75.
66. Ernest-Albert Barnikol, 6 août 1876, Envers 18.
67. Anna-Louise Nyfeler, 17 août 1876, Léopold-Robert 81.
68. Arnold Grosvernier, 27 août 1876, Doubs 61.
69. Albert Cattin, 5 septembre 1876, Reuse 5.
70. Emma-Elise Mischler, 14 octobre 1876, Chasseral 90.
71. Numa Balmer, 21 octobre 1876, Crêt-du-Loche 33.
72. Lucie Ditisheim, 31 octobre 1876, Temple-Allemand 119.
73. Hélène-Angèle Rauber, 11 novembre 1876, Numa-Droz 133.

La domination féminine est toujours très large, mais le doyen de la ville reste un homme. On compte quatre représentants du sexe dit fort dans les vingt personnes les plus âgées.

Sur les vingt-cinq personnes les plus âgées de l'an passé, six ne répondent malheureusement plus à l'appel de cette année. M. Léon Wirz entrera dans sa cent unième année le 12 mars et nous devons attendre le 1^{er} août pour fêter notre deuxième centenaire, M^{me} veuve Anna Kohli, qui sera suivie, le 24 décembre, par M^{me} veuve Elisabeth Bourquin. Ainsi, si tout va bien, nos centenaires seront trois à la fin de 1967.

A tous ces doyens et doyennes, nous présentons nos félicitations. Nous leur souhaitons d'heureuses fêtes de fin d'année et une bonne santé pour 1967.



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

Les services de l'administration communale seront fermés les lundi 26 décembre 1966, lundi 2 et mardi 3 janvier 1967.

CHANCELLERIE COMMUNALE

Le docteur CHARLES MATHEZ

Rue du Grenier 18

La Chaux-de-Fonds

cesse son activité médicale



von Gunten

Verres de contact



Av Léopold-Robert 21

VOLAILE

POULETS FRAIS DU PAYS
ET POULETS DE BRESSE

prêts à la cuisson, Fr. 3.50 la livre

DINDES

Boucherie de la Gare

CH. SCHULZE

Le Locle - Tél. 5 20 52

UNE BONNE PUBLICITÉ
Le Peuple — La Sentinelle

AVIS À LA CLIENTÈLE

LES SALONS DE COIFFURE

seront fermés toute la journée
les lundis 26 décembre et 2 janvier

Ils resteront ouverts le samedi 31 décembre
jusqu'à 18 heures

Nous adressons à tous nos clients
nos vœux les meilleurs pour 1967!

ASSOCIATION SUISSE
DES MAÎTRES COIFFEURS
Section La Chaux-de-Fonds

QUEST-LUMIÈRE

Ses appareils
de qualité

Ce sont des cadeaux toujours appréciés

Votre visite nous fera toujours plaisir,
et ne vous engage en rien

Nous réservons pour les fêtes



Montandon & Co.
ÉLECTRICITÉ - TÉLÉPHONE
Av. Léopold-Robert 114 - Tél. 23131

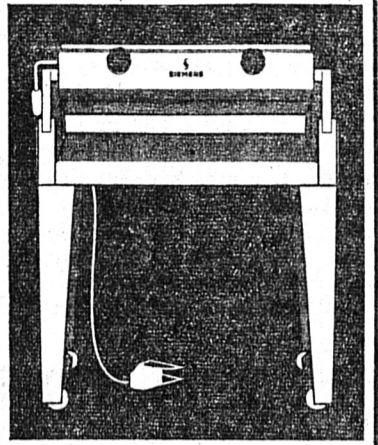
Tous les appareils sont installés par l'électricien spécialisé

**Laveuse
Siemens**



5 kg
entièrement automatique
prix avantageux Fr.1475.-

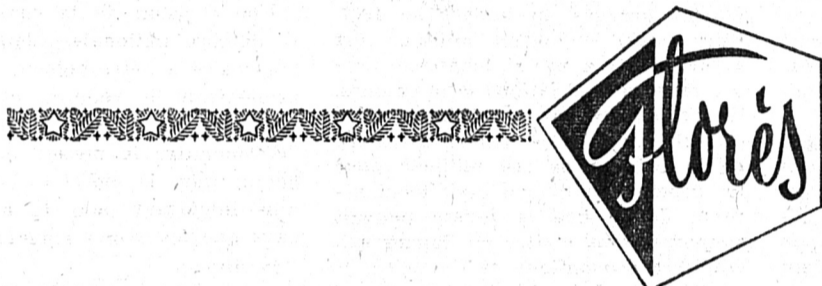
**Repasseuse
Siemens**



Repasseuse de ménage
éprouvée et efficace Fr.965.-

Prospectus et vente chez le spécialiste

**JOYEUX NOËL...
AVEC DES FLEURS**



H. HEDIGER
La Chaux-de-Fonds
Serre 81
Tél. 21231

Fleurs coupées - Plantes
Décorations de table
Service Fleurop - Interflora



VILLE DU LOCLE

**SERVICE DES DOUCHES
PUBLIQUES**

Le service des douches fonctionnera
les vendredis 23 et 30 décembre 1966,
de 17 h. 45 à 20 h. 30. Les samedis
24 et 31 décembre 1966, le service
sera supprimé.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS



Grand choix
de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

Tél (039) 21231
SERRE 81

AVIS

Les boucheries de la ville SERONT
FERMÉES les lundis 26 décembre et
2 janvier, toute la journée.

Société des maîtres bouchers
de La Chaux-de-Fonds

PIANO

A VENDRE, tout de
suite, très bas
prix, piano en
parfait état de
marche. — Télé-
phone (039) 27568.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

Décès
L'enfant Schaller Laurence, née le 19 dé-
cembre 1966 (Collège 55).
Ruffieux Noël-Albert, agent de sécurité,
né le 1er décembre 1934, célibataire, (12-Sep-
tembre 10).
Sandoz Suzanne-Charlotte, ménagère, née
le 11 décembre 1895, célibataire, (Doubs 125).
Hadorn Friedrich, ancien agriculteur, né le
30 décembre 1881, veuf d'Anna née Geiser
(Crêts 24).

TÉLÉ-MONDE S.A.

É
L
É
V
I
S
I
O
N

Fr. 945.-

JUBILÉ MÉDIATOR

Pourquoi mettre plus cher?

Nous livrons samedi jusqu'à 18 heures
Un coup de téléphone suffit au (039) 27496

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

France: Accord entre le P.C. et la Fédération

Communistes et membres de la Fédération (socialistes, radicaux et clubs) s'associeront au deuxième tour des élections législatives de mars prochain pour appuyer le candidat de la gauche le mieux placé pour battre le candidat gaulliste. Telle est la principale des positions tactiques de l'accord intervenu il y a 48 heures entre les deux grandes formations de la gauche française. Cet accord, dont le texte a été rendu public mercredi après midi prévoit que chaque formation ira à la bataille au premier tour

de scrutin avec ses propres candidats et son propre programme.

Cette définition d'un « Front populaire » au second degré s'accompagne d'une déclaration portant sur les objectifs politiques communs aux deux organisations. Ce texte placé au premier rang de ces objectifs « la lutte contre le pouvoir personnel » et affirme que « le régime gaulliste doit être éliminé ». Enfin, les deux délégations proclament leur hostilité fondamentale à la force de frappe et leur volonté de lutter contre la dissémination de l'arme nucléaire.

Londres: Lord Thomson rachète le « Times »

Déjà propriétaire de plus de soixante quotidiens ou hebdomadaires du monde, Lord Thomson de Fleet a réalisé hier le grand rêve de sa vie en acquérant définitivement le plus ancien et le plus prestigieux journal britannique le « Times ». La Commission des monopoles et le gouvernement ont approuvé cette main-mise du magnat anglo-canadien de la presse sur le quotidien, qui, depuis 1785, représentait aux yeux de tous les lecteurs du monde la rectitude en matière d'information et l'indépendance à l'égard de tous les pouvoirs. En fait, la Commission des monopoles signale dans son rapport que le « Times » ne pourra sans doute plus poursuivre une carrière si particulière et que son caractère, entre les mains de Lord Thomson, va sans aucun doute changer. Du

moins sera-t-il sauvé d'un désastre qui ne faisait plus de doute. Le « Times » était tout simplement menacé de disparition.

La crise du « Times » a provoqué en Grande-Bretagne des remous considérables. Un groupe financier s'est offert pour reprendre ce monument national afin « qu'il ne devienne pas propriété canadienne ». Des députés travaillistes ont demandé sa nationalisation.

La crainte demeure aujourd'hui que son acquisition par Lord Thomson précipite la chute de journaux rivaux, comme le « Guardian » ou comme l'« Observer » et le « Sunday Telegraph », concurrents du « Sunday Times » avec lequel Lord Thomson a fusionné le « Times ».

Grèce: La crise en voie de résolution

Jamais une crise politique n'a été aussi soudaine, ni aussi rapidement résolue que celle provoquée par la démission du Gouvernement Stephanopoulos. Vingt-quatre heures à peine après l'ouverture de la crise, la décision était prise de former un gouvernement de transition composé de personnalités extra-parlementaires et le roi confiait le mandat à M. Jean Paraskevopoulos, gouverneur de la Banque de Grèce. D'après la Constitution, le nouveau gouvernement devra obtenir l'investiture de la Chambre, qui sera convoquée dans les prochains

jours (la Chambre est en vacances à l'occasion des fêtes de fin d'année jusqu'au 16 janvier). Ce n'est qu'après le vote de la Chambre que la crise sera définitivement résolue, mais il semble qu'un accord intervenu entre les principaux partis, doit assurer la majorité au Gouvernement Paraskevopoulos. Ce gouvernement aura pour tâche de conduire le pays à des élections générales dans les mois à venir. L'opinion publique n'a pas réagi à cette succession de coups de théâtre.

Luxembourg: Gouvernement de coalition

Les négociations entre chrétiens-sociaux et socialistes en vue de former un nouveau gouvernement luxembourgeois ont pris fin mercredi après midi. Un accord est intervenu sur le programme qui doit être entériné par les deux partis de la majorité. Le nouveau gouvernement pourrait être constitué dans la journée de vendredi. La crise ministérielle aura duré un mois. Pierre Werner restera président du Conseil, mais n'assumerait plus les Affaires étrangères, portefeuille dévolu à un chrétien-social.

EN QUELQUES LIGNES

● FLORENCE. — M. Luigi Gui, ministre de l'Éducation, a déclaré rouverts la plupart des musées de Florence, après les désastreuses inondations du 4 novembre.

● BRUXELLES. — Les deux journaux conservateurs belges, « La Libre Belgique » et « La Gazette de Liège », ont fusionné.

● PARIS. — La Cour d'appel a ramené à trois ans la suspension de M^e Lemarchand qui avait été radié le 16 mars dernier par le Conseil de l'ordre des avocats.

● LÉNINGRAD. — Le Tribunal de Leningrad a prononcé son jugement, dans l'affaire des deux ressortissants des États-Unis, coupables de trafic de devises. R. Wortham, 25 ans, accusé de trafic de devises et d'un vol au détriment d'un hôtel de Leningrad, a été condamné à trois ans de travaux forcés. Il purgera sa peine dans un camp de travail, considéré comme « tendre ». Le second accusé, G. Gilmour, 24 ans, a été condamné à une amende de 1000 roubles.

● NEW YORK. — M^{me} Kennedy a renoncé à s'opposer à la publication en feuilleton du livre « Mort d'un Président », de W. Manchester, dans le magazine « Look ». Quelques passages seront supprimés.

● BRUXELLES. — La locomotive 29 013, repeinte à neuf pour la circonstance, a remorqué sur la ligne Ath-Denderleeuw, le dernier train à vapeur belge.

● LONDRES. — Une base secrète soviétique pour le lancement des fusées a été découverte par les élèves de l'école de Kettering (Northamptonshire).

● ROME. — La grève nationale des transports en commun qui a commencé mercredi à minuit et aurait dû durer quarante-huit heures n'en a duré que vingt-quatre à la suite d'une intervention des dirigeants des organisations syndicales.

● PARIS. — Durant les huit premiers mois de 1966, les exportations horlogères se sont élevées à 27,8 millions de francs, soit un accroissement de 36,9 % par rapport à la période correspondante de 1965. Celle des pièces détachées a été de 36,9 millions, soit une augmentation de 28 %.

● BONN. — Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a l'intention de renoncer à désigner l'Allemagne orientale sous l'épithète de « zone d'occupation soviétique ».

● LÉNINGRAD. — Buel Wortham et Craddock Gilmour, ressortissants américains, ont été condamnés, le premier à trois ans de « régime restrictif » dans un camp de travail, et le second à 1000 roubles d'amende pour vol.

● ROME. — Les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères des six participeront à la conférence au sommet qui marquera le dixième anniversaire de la signature des traités de Rome, aux environs de Pâques.

● ACCRA. — Quatorze personnes auraient été tuées et vingt-deux blessées dans un accident d'autocar, à Accra (Ghana). A Bogota (Colombie), ce sont quatorze personnes qui ont péri carbonisées, mardi soir, dans une collision entre deux autobus.

● MOSCOU. — L'Union soviétique a lancé une nouvelle sonde lunaire « Luna-13 ».

LE BILLET DE JULES HUBERT-DROZ

En Suède: Le gouvernement socialiste s'attaque à la vraie cause de l'inflation



Tous les pays de l'Europe ont à combattre le renchérissement, conséquence de la dévaluation de la monnaie. Les dépenses croissantes de l'État provoquent le déséquilibre du budget et la nécessité de réduire les dépenses ou d'augmenter les impôts.

La Suède socialiste n'échappe pas à cette maladie qui mécontente les électeurs. Les élections communales de l'automne dernier ont démontré au Parti socialiste suédois que ce mécontentement menaçait ses positions jusqu'ici très stables. Dès le lendemain de ces élections, le Parti socialiste a dénoncé les dépenses militaires comme la cause essentielle de l'inflation et du renchérissement. Il a annoncé qu'il proposerait une réduction importante des dépenses militaires pour les années à venir.

Jusqu'à présent, en Suède, tous les partis avaient conclu un compromis sur le budget militaire. Dans la commission parlementaire chargée de discuter le budget de 1967, cette entente s'est brisée.

Le groupe socialiste a soutenu le projet gouvernemental qui prévoit pour 1967-1968 de « geler » les dépenses militaires au niveau de 4600 millions, soit une réduction de 600 millions sur les dépenses militaires de ces dernières années. Les partis bourgeois proposaient une réduction de 300 millions. Ils sont restés en minorité, bien qu'ils aient affirmé que la défense nationale serait mise en danger si le budget militaire était pareillement réduit.

Les socialistes suédois ont souligné que la situation internationale, en Europe particulièrement, avait subi une détente évidente et qu'il fallait en tenir compte. Au moment où l'URSS et les États-Unis augmentent sensiblement leur budget militaire, le

gouvernement socialiste de Suède, qui a pourtant de très longues frontières à défendre, une marine de guerre à entretenir et des voisins communistes pas toujours très pacifistes — l'URSS, la Pologne et l'Allemagne de l'Est — poursuit une politique active de paix et de désarmement, sachant bien que le maintien et la consolidation de la paix dans le monde sont la meilleure sauvegarde de l'indépendance du pays. Le Gouvernement suédois ne se contente pas de défendre une politique de paix par son effort dans les organes des Nations Unies, à la Conférence du désarmement et ailleurs, et donne lui-même l'exemple de la réduction importante de son budget militaire.

Notre Conseil fédéral et notre Parlement, placés devant les mêmes problèmes financiers, n'ont pas eu le courage de s'attaquer à la principale cause du déséquilibre financier de la Confédération. La Suisse bourgeoise opère des réductions des prestations sociales, elle augmente les impôts indirects, renchérit les denrées de première nécessité, réduit la capacité d'achat du franc et favorise ainsi l'inflation qu'elle prétend combattre. Les réductions apportées par le Conseil fédéral au budget militaire sont fictives puisqu'elles ne font que renvoyer à demain des dépenses qui étaient prévues au budget de 1967. Chez nous, le budget militaire est tabou. Il n'y a pas si longtemps que les grandes associations économiques, les principaux partis politiques et le Conseil fédéral lui-même affirmaient qu'un plafond de 500 millions pour les dépenses militaires était le maximum de ce que la Suisse pouvait supporter sans mettre en danger son équilibre économique et financier.

C'était au lendemain de la guerre,

alors que la situation en Europe était encore troublée et l'avenir incertain. On n'avait pas encore la folie des grandeurs et la mégalomanie de vouloir une armée motorisée semblable à celles des grands.

La guerre d'Algérie, celles du Vietnam, après la résistance victorieuse des partisans yougoslaves contre les armées motorisées de Hitler et de Mussolini et la résistance française, ne sont-elles pas la preuve évidente qu'un petit pays peut tenir en échec les armées motorisées les plus fortes du monde à condition de pouvoir s'appuyer sur un peuple décidé à résister à un envahisseur.

Dans la première phase de la deuxième guerre mondiale, on ne peut pas dire que le peuple suisse ait été unanime et prêt à résister au fascisme et au nazisme. Il suffit de relire ce que de grands journaux suisses écrivaient au lendemain de la défaite de la France, invitant le peuple suisse à s'aligner sur les puissances de l'axe Berlin-Rome et à s'assimiler au fascisme, de se souvenir de certaine affiche apposée sur les murs de Lausanne demandant de « boucler le Conseil national » (!) pour se rendre compte de l'inutilité d'une armée quand l'arrière a déjà moralement et politiquement capitulé.

Une révision de la conception de la défense nationale, adaptée à nos moyens et à notre volonté de liberté, permettrait de réduire les dépenses militaires, de résister à l'inflation et de combattre le mécontentement du peuple dont le moral est un facteur plus important pour la défense du pays que les armes ruineuses et autres Mirages.

JULES HUBERT-DROZ.

BILLET FRIBOURGEOIS

Après des élections mouvementées!

Lors du forum de mardi 13 décembre à la télévision, M. J. Ackermann, directeur des EEF, ancien président cantonal du Parti conservateur-chrétien-social fribourgeois — abusant de son temps de parole — a déclaré que le succès des socialistes et des radicaux était dû grâce à la nouvelle loi sur l'exercice des droits politiques du 15 juillet 1966. Cette déclaration ne correspondait pas du tout aux faits, et nous allons le démontrer, par souci d'objectivité et de vérité.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi n'est pour rien dans la progression du nombre des députés socialistes (+ 8) ou des radicaux (+ 2).

Au contraire, la possibilité d'apparementement a donné des avantages uniquement aux satellites du Parti conservateur, soit les indépendants-chrétiens-sociaux et les agraires. Après le prononcé du Tribunal fédéral (en 1962) condamnant l'inique quorum de 15 %, il ne pouvait être question de maintenir ce dernier, aussi le législateur fribourgeois a-t-il ramené ce quorum à 10 %. Il est vrai que ce fut un accouchement pénible pour quelques réactionnaires conservateurs, qui n'ont rien du chrétien, ni du démocrate.

Ainsi, sans l'apparementement, les indépendants-chrétiens-sociaux auraient été éliminés dans six cercles électoraux sur les sept où ils étaient en compétition. Le Parti des paysans et indépendants (agaires) aurait été éliminé dans trois cercles sur les six où il se présentait.

(Les socialistes n'ont été éliminés que dans le cercle de la Singine, où ils n'ont pas atteint le quorum de 10 %, et où il n'y avait pas non plus d'apparementement. Avec les possibilités de listes conjointes, les socialistes obtenaient un siège dans ce district.) Sur la base des chiffres officiels, nous donnons le tableau ci-après :

| Cercles | Conservateurs | Radicaux | Socialistes | Pays.-ind. | Ind.-chr.-soc. | Réform. |
|---------------|----------------|----------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Ville | 9 (9) | 7 (7) | 8 (8) | — (—) | 3 (3) | — (—) |
| Sarine | 8 (9) | 3 (4) | 4 (4) | 1 (—) | 1 (—) | — (—) |
| Singine | 17 (17) | — (—) | — (—) | — (—) | — (—) | 3 (3) |
| Gruyère | 7 (7) | 9 (10) | 3 (4) | 1 (—) | 1 (—) | — (—) |
| Lac | 3 (3) | 7 (7) | 2 (3) | 2 (2) | 1 (—) | — (—) |
| Glâne | 5 (5) | 3 (3) | 1 (2) | 2 (2) | 1 (—) | — (—) |
| Broye | 5 (5) | 4 (5) | 2 (2) | — (—) | 1 (—) | — (—) |
| Veveyse | 2 (2) | 1 (1) | 1 (1) | 2 (2) | — (—) | — (—) |
| Totaux | 56 (57) | 34 (37) | 21 (24) | 8 (6) | 8 (3) | 3 (3) |

Il résulte de ce tableau que sans apparementement les conservateurs auraient 57 députés, au lieu de 56. Par contre les radicaux en auraient 37 au lieu de 34 et les socialistes en auraient 24 au lieu de 21.

Sans la possibilité d'apparementement, le Parti des paysans serait réduit à 6 députés; quant aux indépendants-chrétiens-sociaux, ils n'auraient que 3 représentants.

Par conséquent, le cadeau dont a parlé M. Ackermann, qui aurait été fait par les conservateurs aux socialistes et aux radicaux est plutôt mince; admettons que ce n'est pas sa faute! Mais il nous permettra de lui dire qu'il aurait été plus sage de ne pas amoindrir les résultats obtenus par les socialistes et les radicaux en utilisant des inexactitudes. P. Currat

Francfort: Saisie d'argent « rhodésien »

A la demande de l'Ambassade de Grande-Bretagne à Bonn, la police fédérale allemande a opéré, dans la nuit de mardi à mercredi, à l'aéroport de Francfort, la saisie de billets de banque représentant une valeur de 100 millions de marks (120 millions de francs) destinés à la Rhodésie. La représentation diplomatique britannique à Bonn avait été elle-

même saisie de l'affaire par la direction de la Banque de Rhodésie qui se trouve à Londres et est considérée par le Gouvernement britannique comme le seul institut d'émission légal pour la Rhodésie. Les billets de banque, qui ont été imprimés par une entreprise privée de Munich, sont considérés par les autorités britanniques comme de la fausse monnaie.

ESPAGNE: Arrestation de syndicalistes

Cinq dirigeants de l'Union syndicale ouvrière (USO) syndicat clandestin espagnol de tendance socialiste, auraient été arrêtés au cours de ces dernières 48 heures, apprend-on à Madrid dans les milieux de l'opposition.

L'USO, dont la plupart des militants sont recrutés dans les régions de Ma-

drid, Barcelone et Bilbao, fait partie de l'Alliance syndicale ouvrière (ASO).

Parmi les dirigeants arrêtés figurent notamment Eugenio Royo, secrétaire général de l'USO, Enrique Baron, secrétaire technique et Gregorio Cristobal, membre du comité madrilène et représentant élu du syndicat de la métallurgie.

Dans la rue...

Grand pourfendeur des partis de gauche officiels, l'écrivain Jean-Paul Sartre n'a jamais voulu adhérer à aucun d'eux pour rester pur doctrinalement.

Cependant, M. Sartre, lorsqu'il était passablement plus jeune, a écrit une pièce où cette pureté doctrinale n'apparaît pas avec un éclat très lumineux. C'est le moins qu'on puisse dire.

Ce fait turlupine fort notre dramaturge. Aussi a-t-il décidé de faire interdire les représentations des « Mains sales » — puisque c'est d'elles qu'il s'agit — au Fakkal Théâtre d'Anvers, qui les avait mises à son répertoire.

M. Sartre gardera, de cette façon, les mains propres!

Mais, en fait de probité intellectuelle, on voit mal comment il pourrait continuer à jouer les moralistes irréductibles. GRIEURIN.